Nations Unies A/59/750

Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session
Point 154 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération des Nations Unie en Côte d'Ivoire

Budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 et rapport sur les dépenses de la période allant du 4 avril au 30 juin 2004

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Mandat et résultats attendus	1–13	5
II.	Ressources nécessaires	14–17	34
III.	Analyse des variations	18–35	38
IV.	Rapports sur les dépenses pour la période allant du 4 au 30 juin 2004	36–55	43
	A. Ressources financières		43
	B. Analyse des écarts	38–55	44
V.	Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	56	48
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		48
Annexe			
	Organigramme		52

05-28028 (F) 220405 220405

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006, dont le montant s'élève à 371 835 600 dollars, ainsi que sur les dépenses de l'Opération pendant la période allant du 4 avril au 30 juin 2004.

Le budget couvre le déploiement de 200 observateurs militaires et 6 040 militaires des contingents, dont 120 officiers d'état-major, 345 membres de la police civile, 425 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 474 agents recrutés sur le plan national, dont 21 administrateurs recrutés dans le pays, ainsi que 225 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'ONUCI pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante cessez-le-feu, composante désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation, composante action humanitaire et droits de l'homme, et composante état de droit, ainsi qu'appui). Les effectifs constituant les ressources humaines de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction exécutive et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission.

La variation des ressources, humaines comme financières, par rapport au budget précédent, est expliquée s'il y a lieu par référence aux produits précis prévus par l'Opération.

Conformément à ce que l'Assemblée générale a demandé au paragraphe 9 de sa résolution 59/16 du 29 octobre 2004, on justifie à nouveau la nécessité des postes prévus au titre de la direction exécutive et de l'administration, ainsi que des différentes composantes, en donnant éventuellement des précisions supplémentaires sur les ajustements qu'il est proposé d'apporter à la classe de chacun.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	*Dépenses (4 avril au 30 juin 2004)*	*Montant réparti (2004/05)*	*Prévision de dépenses (2005/06*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	29 354,7	161 258,8	166 403,8	5 145,0	3,2
Personnel civil	5 000,1	50 717,5	68 277,1	17 559,6	34,6
Dépenses opérationnelles	48 708,4	166 496,5	137 154,7	(29 341,8)	(17,6)
Montant brut	**83 063,2**	**378 472,8**	**371 835,6**	**(6 637,2)**	**(1,8)**
Recettes provenant des contributions du personnel	547,3	6 343,2	7 646,4	1 303,2	20,5
Montant net	**82 515,9**	**372 129,6**	**364 189,2**	**(7 940,4)**	**(2,1)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**83 063,2**	**378 472,8**	**371 835,6**	**(6 637,2)**	**(1,8)**

Ressources humaines[a]

	Observateurs militaires	*Contingents*	*Police civile*	*Personnel recruté sur le plan international*	*Personnel recruté sur le plan national*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	*Personnel fourni par des gouvernements*	**Total**
Direction exécutive et administration[b]								
Effectif approuvé 2004/05	–	–	–	25	10	–	–	**35**
Effectif proposé 2005/06	–	–	–	23	11	–	–	**34**
Composantes								
Cessez-le-feu								
Effectif approuvé 2004/05	200	6 040	–	3	2	–	–	**6 245**
Effectif proposé 2005/06	200	6 040	–	3	2	–	–	**6 245**
Désarmement, démobilisation, réintégration, rapatriement et réinstallation								
Effectif approuvé 2004/05	–	–	–	7	2	–	–	**9**
Effectif proposé 2005/06	–	–	–	7	2	–	–	**9**
Action humanitaire et droits de l'homme								
Effectif approuvé 2004/05	–	–	–	23	18	10	–	**51**
Effectif proposé 2005/06	–	–	–	26	30	10	–	**66**
Processus de paix								
Effectif approuvé 2004/05	–	–	–	43	34	125	–	**202**
Effectif proposé 2005/06	–	–	–	52	41	125	–	**218**
État de droit								
Effectif approuvé 2004/05	–	–	345	15	16	–	8	**384**
Effectif proposé 2005/06	–	–	345	15	16	–	8	**384**
Appui								
Effectif approuvé 2004/05	–	–	–	268	322	80	–	**670**
Effectif proposé 2005/06	–	–	–	299	372	90	–	**761**
Total								
Effectif approuvé 2004/05	**200**	**6 040**	**345**	**384**	**404**	**215**	8	**7 596**
Effectif proposé 2005/06	**200**	**6 040**	**345**	**425**	**474**	**225**	8	**7 717**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**41**	**70**	**10**	**–**	**121**

[a] Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

[b] Non compris trois administrateurs recrutés sur le plan international et un agent recruté sur le plan national au Bureau de l'auditeur résident (Bureau des services de contrôle interne), dont les postes seront financés par prélèvement sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix à compter du 1er juillet 2005.

[c] Y compris les administrateurs recrutés dans le pays et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Par sa résolution 58/310 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 96 368 100 dollars pour la mise en place de l'ONUCI pour la période allant du 4 avril au 30 juin 2004, et a réparti ce montant en recouvrement entre les États Membres. Le montant brut des dépenses de cette période s'est élevé à 83 063 200 dollars (montant net : 82 515 900 dollars).

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 4 avril au 30 juin 2004.)

Catégorie de dépenses	*Montant alloué*	*Dépenses prévues*	*Variation*	
			Montant	*Pourcentage*
Militaires et personnel de police	37 016,3	29 354,7	7 661,6	20,7
Personnel civil	6 533,2	5 000,1	1 533,1	23,5
Dépenses opérationnelles	52 818,6	48 708,4	4 110,2	7,8
Montant brut	**96 368,1**	**83 063,2**	**13 304,9**	**13,8**
Recettes provenant des contributions du personnel	766,9	547,3	219,6	28,6
Montant net	**95 601,2**	**82 515,9**	**13 085,3**	**13,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**96 368,1**	**83 063,2**	**13 304,9**	**13,8**

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont présentées au chapitre V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

1. L'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1528 (2004) du 27 février 2004, avec un mandat d'une durée initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004. Au paragraphe 2 de sa résolution 1584 (2005) du 1er février 2005, le Conseil a autorisé l'ONUCI à surveiller le respect des mesures imposées par le paragraphe 7 de la résolution 1572 (2004) du 15 novembre 2004, et à recueillir les armes et tout matériel connexe dont la présence sur le territoire de la Côte d'Ivoire constituerait une violation de ces mesures ainsi qu'à disposer de ces armes et de ce matériel.

2. L'ONUCI a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, à savoir rétablir la paix, la sécurité et la stabilité à long terme en Côte d'Ivoire.

3. Dans le cadre de cet objectif général, l'Opération contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci exposent les réalisations et les produits selon les composantes du mandat confié à l'ONUCI au paragraphe 6 de la résolution 1528 (2004), à savoir : cessez-le-feu; désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation; activités humanitaires et droits de l'homme; état de droit, ainsi qu'une composante d'appui.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de l'Opération, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs constituant les ressources humaines de l'Opération ont été déterminés composante par composante, sauf dans le cas du personnel chargé de la direction administrative et de l'administration, qui sert l'ensemble de la mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2004/05 est expliquée au niveau de chacune des composantes.

5. Comme l'Assemblée générale l'a demandé au paragraphe 9 de sa résolution 59/16 du 29 octobre 2004, on justifie à nouveau la nécessité des postes prévus au titre de la direction exécutive et de l'administration, ainsi que des différentes composantes, à savoir : Représentant spécial adjoint chargé de la coordination des affaires humanitaires, du relèvement et de la reconstruction; Chef du Bureau de la communication et de l'information; Directeur du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général; Conseiller juridique principal; Assistant spécial du Représentant spécial; porte-parole; et deux fonctionnaires du Protocole (un administrateur recruté sur le plan international et un administrateur recruté dans le pays). Il faut préciser aussi à ce propos que, la classe des postes ayant été revue par l'Opération, il est proposé de supprimer le poste d'assistant spécial du Représentant spécial (P-5) et de déclasser le poste de conseiller juridique principal (de D-1 à P-5), celui de porte-parole (de P-5 à P-4), et celui de fonctionnaire auxiliaire du Protocole (de P-2 à administrateur recruté dans le pays).

6. L'ONUCI est dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général (qui a rang de Secrétaire général adjoint), aidé d'un Représentant spécial adjoint principal et d'un Représentant spécial adjoint (ayant tous deux rang de sous-secrétaire général). Les opérations militaires sont dirigées par le commandant de la Force (D-2), un commissaire de police (D-1) dirige l'élément Police civile de l'Opération.

7. Le quartier général de l'Opération a été établi à Abidjan, avec deux antennes situées à Bouaké (secteur Est) et à Daloa (secteur Ouest); une base avancée de soutien logistique a été mise en place à Yamassoukro. L'Opération assure un soutien administratif, logistique et technique à son personnel administratif, militaire et civil déployé à Abidjan, dans les secteurs Est et Ouest et dans 71 emplacements situés dans l'ensemble du pays.

Direction exécutive et administration

8. La direction et l'administration d'ensemble de l'Opération seront assurées par les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général. Les produits relevant des attributions du Représentant spécial adjoint principal chargé des opérations et de l'état de droit et de celles du Représentant spécial adjoint chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction figurant dans plusieurs composantes, leurs collaborateurs directs sont rattachés à la présente rubrique.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Cabinet du Représentant spécial du Secrétaire général[a, b]											
Effectif approuvé 2004/05	1	1	1	2	4	–	–	**9**	5	–	**14**
Effectif autorisé 2004/05[d]	–	2	1	1	–	–	–	**4**	1	–	**5**
Total partiel	**1**	**3**	**2**	**3**	**4**	–	–	**13**	**6**	–	**19**
Effectif proposé 2005/06	1	2	2	2	4	–	–	**11**	7	–	**18**
Variation nette	–	**(1)**	–	**(1)**	–	–	–	**(2)**	**1**	–	**(1)**
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des opérations et de l'état de droit											
Effectif approuvé 2004/05	1	–	3	1	1	1	–	**7**	2	–	**9**
Effectif proposé 2005/06	1	–	3	1	1	1	–	**7**	2	–	**9**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la coordination de l'aide humanitaire, du relèvement et de la reconstruction											
Effectif approuvé 2004/05	–	–	2	–	1	1	–	4	2	–	6
Effectif autorisé 2004/05[d]	1	–	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Total partiel	**1**	–	**2**	–	**1**	**1**	–	**5**	**2**	–	**7**
Effectif proposé 2005/06	1	–	2	–	1	1	–	**5**	2	–	**7**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	**–**

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[c]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Total											
Effectif approuvé 2004/05	3	3	7	4	6	2	–	**25**	10	–	**35**
Effectif proposé 2005/06	3	2	7	3	6	2	–	**23**	11	–	**34**
Variation nette	–	**(1)**	**–**	**(1)**	–	–	–	**(2)**	**1**	**–**	**(1)**

[a] Y compris le Bureau du Conseiller juridique.
[b] Non compris trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan international et un poste d'agent des services généraux recruté dans le pays pour le Bureau de l'auditeur résident (Bureau des services de contrôle interne), qui seront financés à compter du 1er juillet 2005 par prélèvement sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.
[c] Y compris les administrateurs recrutés dans le pays et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[d] Postes autorisés jusqu'au 30 juin 2005 (résolution 59/16 de l'Assemblée générale, en date du 29 octobre 2004).

9. Nouvelle justification des postes autorisés :

a) *Représentant spécial adjoint chargé de la coordination des affaires humanitaires, du relèvement et de la reconstruction.* Le Représentant spécial adjoint chargé de la coordination des affaires humanitaires, du relèvement et de la reconstruction fait office de coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, de représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de responsable des questions de sécurité pour l'ensemble du personnel des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Ses attributions comprennent la coordination de toutes les activités humanitaires dans le pays – dont celles de 16 organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et de 6 organisations non gouvernementales internationales qui sont en Côte d'Ivoire pour appuyer le relèvement et la reconstruction après le conflit – ainsi que la prestation de services sociaux de base dans le pays, le renforcement de la cohésion sociale, le rétablissement de la libre circulation de la population, des biens et des services dans l'ensemble du pays, et la prestation au Gouvernement d'avis sur la gestion de l'environnement et des ressources naturelles du pays; il doit veiller à la complémentarité des activités menées par les différentes entités des Nations Unies pour soutenir le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), ainsi que le rétablissement de l'autorité de l'État dans le pays entier, coordonner la mobilisation de fonds pour les activités de DDR et pour toutes les activités humanitaires et les tâches de relèvement, en particulier pour répondre aux besoins des femmes et des enfants touchés par le conflit, et superviser les programmes de protection de l'enfance et de prévention du sida mis au point par la mission. En tant que responsable des questions de sécurité, il préside l'équipe consultative de gestion de la sécurité, composée des représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays, et il est chargé de mettre en place et de faire respecter les dispositions voulues pour la sécurité et la protection des fonctionnaires des Nations Unies. Vu les responsabilités qui s'attachent à ce poste, il est proposé de le maintenir avec rang de sous-Secrétaire général;

b) *Directeur du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.* Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général est administré par un directeur

qui offre ses avis et son aide directe au Représentant spécial pour la coordination d'ensemble des activités de l'Opération, assure la liaison avec les principaux responsables de l'Opération pour toutes les questions politiques et stratégiques concernant l'exécution du mandat, coordonne la préparation et la rédaction des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité et sert de centre de coordination de l'Opération pour la préparation d'autres rapports de fond, contrôle et autorise les rapports de situation journaliers, gère la circulation de l'information entre le Siège de l'ONU à New York et la mission, ainsi qu'entre les membres de l'équipe de direction de l'Opération, coordonne les réunions de hauts responsables et suit l'application des décisions qui y sont prises, informe régulièrement le Représentant spécial des événements et des tendances que manifeste le processus de paix en Côte d'Ivoire et appelle son attention sur les problèmes importants demandant son intervention personnelle, aide le Représentant spécial lors des consultations politiques avec les parties ivoiriennes et les parties prenantes nationales et internationales, et assure la liaison avec les responsables du Gouvernement ivoirien et d'autres autorités nationales. Vu les responsabilités qui s'attachent à ce poste, il est proposé de le maintenir à la classe D-1;

c) *Conseiller juridique principal*. Après réexamen des attributions qui s'attachent au poste de conseiller juridique principal, on propose de déclasser le poste de D-1 à P-5 [conseiller juridique (hors classe)]. En tant que conseiller juridique du Représentant spécial, le/la titulaire lui donne des avis sur tout ce qui a trait à l'exécution du mandat de l'Opération, notamment en matière de droit international, d'administration de la justice, de droit constitutionnel, de droit électoral et de droits de l'homme, assurant la liaison pour les questions juridiques avec les pouvoirs publics, les entités des Nations Unies [PNUD, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme alimentaire mondial (PAM)], les organisations régionales [Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Union africaine (UA), Union européenne (UE)], et les organisations non gouvernementales locales actives dans le domaine de la parité hommes/femmes, du droit humanitaire et des droits de l'homme; il/elle assure un appui en matière de droit international, et examine les questions administratives, les questions de personnel et les contrats relatifs aux activités opérationnelles de l'Opération, donnant des avis sur ces questions; sur la demande du Représentant spécial, il/elle expose au Comité de suivi des conclusions juridiques concernant l'évolution de la mise en œuvre des Accords de Linas-Marcoussis et Accra III, et donne des avis sur les ramifications légales du contrôle de l'embargo sur les armes et les incitations à la haine, conformément aux résolutions 1572 (2004) et 1584 (2005) du Conseil de sécurité;

d) *Assistant spécial du Représentant spécial*. Après réexamen de la dotation en effectifs du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, on propose de supprimer le poste d'assistant spécial du Représentant spécial (P-5), dont les attributions seraient réparties entre le Directeur du Bureau et son Assistant spécial (P-3);

e) *Deux fonctionnaires du Protocole (un administrateur recruté sur le plan international et un administrateur recruté dans le pays)*. Après réexamen des fonctions de protocole à l'Opération, on propose de déclasser un poste P-2 à administrateur recruté dans le pays. Les deux administrateurs recrutés dans le pays (classe proposée) seraient chargés des dispositions à prendre pour les manifestations officielles organisées par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses deux

adjoints, ainsi que pour leurs déplacements dans la zone de la mission, y compris dans les pays avoisinants et les autres pays de la région, de la coordination des programmes de travail des délégations de haut niveau se rendant auprès de l'Opération, des représentants de la communauté diplomatique et des hauts fonctionnaires de l'ONU, de la liaison avec les hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et des pouvoirs publics pour toutes les questions de protocole, notamment pour les arrangements concernant les entretiens du Représentant spécial avec le Président de la Côte d'Ivoire, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires gouvernementaux, de la coordination des dispositions de voyage à l'intérieur du pays pour les ministres gouvernementaux et les dirigeants des Forces nouvelles. Les titulaires de ces postes devraient très bien connaître les coutumes et traditions nationales et locales, et pouvoir s'acquitter d'une charge de travail importante.

Composante 1 : cessez-le-feu

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
1.1 La situation de la sécurité en Côte d'Ivoire est stabilisée	1.1.1 Aucune violation de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003 1.1.2 Restructuration et réforme des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) conformément aux Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III 1.1.3 Aucun cas de groupes armés n'ayant pas signé l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003 menaçant la population civile 1.1.4 Les parties ivoiriennes et les États voisins de la sous-région rendent compte de l'application et du respect de l'embargo sur les armes

Produits

- 467 200 jours de patrouille à pied (20 soldats par patrouille, 2 patrouilles par compagnie, 32 compagnies pendant 365 jours)
- 700 800 jours/homme pour la sécurité et les contrôles (30 soldats par site ou poste de contrôle, 3 sites ou postes de contrôle par compagnie, 32 compagnies pendant 365 jours)
- 5 760 heures de patrouille aérienne
- 36 500 jours de patrouille mobile d'observateurs militaires dans les secteurs Est et Ouest et dans la zone de confiance (2 observateurs par patrouille, 50 équipes de patrouille pendant 365 jours)
- Protection, dans les installations des Nations Unies situées dans les zones de déploiement de l'Opération, de 2 000 civils en cas de danger immédiat de violence physique dans les zones de déploiement

- Réunions hebdomadaires avec les FANCI afin d'aider à surveiller les frontières, en particulier la situation des réfugiés libériens et les mouvements des combattants
- Liaison quotidienne avec les FANCI et les éléments militaires des Forces nouvelles afin de promouvoir le rétablissement de la confiance entre toutes les forces ivoiriennes, et notamment patrouilles conjointes des Nations Unies et ivoiriennes (police civile/militaires) dans Abidjan et dans la zone de confiance
- Organisation de réunions mensuelles de la Commission quadripartite sur l'application de l'accord de cessez-le-feu
- Prestation régulière de conseils aux FANCI et aux Forces nouvelles au sujet des responsabilités militaires qui leur incombent en vertu de l'Accord de Linas-Marcoussis, de l'Accord d'Accra III et de l'accord de cessez-le-feu, y compris au sujet de la mise au point de directives opérationnelles
- 103 660 jours de personnel militaire de sécurité pour assurer la protection rapprochée des ministres du Gouvernement de réconciliation nationale (284 militaires pendant 365 jours)
- 10 rapports au Comité des sanctions (Côte d'Ivoire) et au Conseil de sécurité concernant le respect de l'embargo sur les armes

Facteurs externes : Il faudra que l'opération Licorne continue à apporter son aide pour soutenir selon les besoins et au moment voulu la composante militaire de l'ONUCI, notamment grâce à son potentiel de force de réaction rapide; il faudra que les pays fournissant des contingents assurent les effectifs nécessaires.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 – cessez-le-feu

Catégorie	**Total**
I. Observateurs militaires	
Effectif approuvé 2004/05	**200**
Effectif proposé 2005/06	**200**
Variation nette	**–**
II. Contingents	
Effectif approuvé 2004/05	**6 040**
Effectif proposé 2005/06	**6 040**
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
III. Personnel civil											
Bureau du Commandant de la Force											
Effectif approuvé 2004/05	–	2	–	–	–	1	–	**3**	2	–	**5**

Catégorie											**Total**
Effectif proposé 2005/06	–	2	–	–	–	1	–	**3**	2	–	**5**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total général (I à III)											
Effectif approuvé 2004/05											**6 245**
Effectif proposé 2005/06											**6 245**
Variation nette											**–**

Composante 2 : désarmement, démobilisation, , réinsertion, rapatriement et réinstallation

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
2.1Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des ex-combattants nationaux et des membres des groupes paramilitaires dans la société ivoirienne, et désarmement, démobilisation, réinsertion rapatriement et/ou réinstallation (DDRRR) des ex-combattants étrangers présents en Côte d'Ivoire	2.1.1 Désarmement volontaire et démobilisation de 42 000 combattants nationaux et étrangers en Côte d'Ivoire 2.1.2 42 000 ex-combattants nationaux et étrangers participant aux programmes de réinsertion, rapatriement et réinstallation 2.1.3 Les forces militaires présentes en Côte d'Ivoire mettent fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats

Produits

- Prestation de conseils à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion au sujet de l'exécution du programme national de DDR, avec des avis spéciaux au sujet des besoins spécifiques des femmes et des enfants
- Prestation de conseils à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion sur la formulation et l'exécution d'un programme d'information à l'échelle du pays appuyant le processus de DDR
- Organisation de réunions hebdomadaires de coordination avec la Banque mondiale, la communauté des donateurs, le PNUD, l'UNICEF et les autres partenaires participant au processus et aux programmes de DDR/DDRRR
- Organisation de 3 réunions avec les principales parties prenantes, intérieures et extérieures, sur les dimensions régionales des programmes de DDRRR, en particulier au sujet des besoins spécifiques des femmes et des enfants
- Émissions radiophoniques quotidiennes en 3 langues locales, distribution de 100 000 tracts/brochures en langues locales, 50 points de presse pour les médias et la communauté diplomatique, appuyant le processus de DDRRR

• Surveillance du désarmement de 42 000 ex-combattants des FANCI et des Forces nouvelles, ainsi que de membres des groupes armés dans 11 zones de DDR, y compris de leur mouvement à destination et en provenance des centres de regroupement et de cantonnement • Sécurisation des 11 centres de désarmement dans les 11 zones de DDR • Collecte, stockage, transport et/ou destruction des armes, munitions et autres matériels militaires dans 11 centres de désarmement • Sécurisation et surveillance de 3 sites où se trouvent des armes lourdes et des aéronefs militaires • Organisation de 5 réunions avec les forces militaires, le Gouvernement ivoirien et les autorités, ainsi qu'avec des membres de la société civile, afin de plaider pour la cessation du recrutement d'enfants soldats • Assistance technique (transport de matériel et autres types d'appui logistique) et avis aux organismes des Nations Unies et aux autres partenaires (ONG internationales, Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion) pour la réalisation de projets de réinsertion des ex-combattants dans quatre zones de réinsertion • Réalisation de 20 projets à impact rapide autour des zones de DDR
Facteurs externes : Il faudra que les pays fournissant des contingents envoient les effectifs nécessaires, et que les donateurs continuent à assurer le financement des programmes de DDR/DDRRR

Tableau 3
Ressources humaines : composante 2 : désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	3	3	–	1	–	**7**	2	–	**9**
Effectif proposé 2005/06	–	–	3	3	–	1	–	**7**	2	–	**9**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Composante 3 : action humanitaire et droits de l'homme

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.1Renforcement du respect des droits de l'homme, et responsabilisation des auteurs de violations de ces droits en Côte d'Ivoire	3.1.1 Les décisions et les mesures prises par le Gouvernement de réconciliation nationale, la Commission nationale des droits de l'homme, les tribunaux et les autres institutions nationales, ainsi que la législation adoptée par l'Assemblée nationale, sont conformes aux conventions et aux pactes régionaux et internationaux concernant les droits de l'homme signés par la Côte d'ivoire 3.1.2 Les ONG nationales et internationales de défense des droits de l'homme travaillant en Côte d'ivoire enquêtent sur la situation des droits de l'homme dans le pays et publient les rapports correspondants 3.1.3 Les coupables de violations graves des droits de l'homme sont identifiés et traduits en justice 3.1.4 Promulgation du Plan d'action nationale pour les droits de l'homme par le Gouvernement de réconciliation nationale

Produits

- Conseils sur les problèmes et les normes de droits de l'homme, et sur la mise au point et l'application du Plan d'action nationale pour les droits de l'homme, au Gouvernement de réconciliation nationale, aux institutions législatives et judiciaires et aux organisations de la société civile
- Visites tous les 15 jours dans 8 lieux du pays entier, servant à mobiliser pour la défense des droits de l'homme au niveau local les autorités, les organisations non gouvernementales et la société civile
- Ateliers trimestriels sur le rôle de la société civile, à l'intention de 240 membres des organisations locales de la société civile actives dans 5 régions du pays
- Avis, dispensés par le biais de séminaires et d'ateliers à Abidjan et dans 8 autres lieux du pays, à 200 membres d'organisations locales de défense des droits de l'homme et chefs communautaires, sur la teneur et l'application des aspects des accords de Linas-Marcoussis et Accra III concernant les droits de l'homme
- Renforcement des moyens dont disposent les ONG locales à Abidjan et dans 8 autres lieux du pays pour surveiller la situation des droits de l'homme, par une formation aux enquêtes et à la collecte de documentation sur les violations des droits de l'homme, et par un appui logistique leur permettant d'accéder aux lieux où des violations sont signalées

- Organisation à Abidjan et dans 9 autres lieux du pays entier de réunions hebdomadaires avec des représentants du Gouvernement ivoirien, d'institutions nationales et d'ONG nationales et internationales, afin de coordonner la formulation et la mise en œuvre d'une stratégie nationale en matière de droits de l'homme qui soit conforme aux dispositions correspondantes des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III
- Organisation d'un colloque national à l'intention des institutions nationales, du pouvoir judiciaire, des membres du Barreau, des universitaires et de la société civile, sur la protection des droits de l'homme et l'administration de la justice après un conflit, et sur le rôle de la société civile dans la promotion des droits de l'homme et la réconciliation nationale
- Réalisation de cinq stages de formation et cours de mise à niveau relatifs aux droits de l'homme, à l'intention de 500 membres des forces armées, des services de répression et de l'appareil judiciaire ivoiriens
- Rapports hebdomadaires, mensuels et trimestriels sur la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du pays, appelant sur les violations l'attention des autorités judiciaires et des services de répression ivoiriens
- 10 missions spéciales d'établissement des faits permettant d'enquêter sur les violations flagrantes des droits de l'homme, comprenant la coordination et la coopération transfrontières entre les composantes droits de l'homme de l'ONUCI, de la MINUL et de la MINUSIL
- Exécution de 5 projets à impact rapide

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
3.2 Amélioration de la situation humanitaire en Côte d'Ivoire	3.2.1 Réouverture de 2 824 écoles qui avaient été fermées à cause du conflit dans le nord et l'ouest du pays 3.2.2 Tenue des examens scolaires nationaux dans le nord 3.2.3 Réouverture de 350 hôpitaux et centres médicaux dans le nord, ainsi que de quelque 150 centres médicaux dans l'ouest 3.2.4 Reprise de la campagne de vaccination contre la poliomyélite, et de son exécution dans l'ensemble du pays 3.2.5 Retour de 500 000 déplacés et de 70 000 réfugiés libériens dans leur région d'origine 3.2.6 Accès des travailleurs humanitaires à tous les groupes vulnérables

Produits

- Organisation de réunions hebdomadaires interinstitutions servant à coordonner l'action humanitaire du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire
- Avis au gouvernement sur la manière de se conformer aux principes et normes internationalement acceptés concernant la fonction publique, par l'intermédiaire du Comité national du projet pilote pour le redéploiement de l'administration

- Patrouilles conjointes des Nations Unies et ivoiriennes (police civile/militaires) dans les camps de déplacés et de réfugiés, les bidonvilles d'Abidjan, et les zones proches de la frontière avec le Libéria, visant à assurer la sécurité des groupes vulnérables et à protéger les civils
- Organisation d'ateliers trimestriels, et d'une campagne d'ampleur nationale, sur le VIH et le sida, avec la participation des autorités gouvernementales et des écoles de tous niveaux
- Exécution de 65 projets à impact rapide

Facteurs externes : Il faudra que les parties locales coopèrent en assurant la sécurité des défenseurs des droits de l'homme et des travailleurs humanitaires, et que les donateurs assurent le financement des projets humanitaires et concernant les droits de l'homme

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 : action humanitaire et droits de l'homme

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau des droits de l'homme											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	3	7	1	–	–	**12**	11	9	**32**
Effectif proposé 2005/06	–	1	3	10	1	–	–	**15**	23	9	**47**
Variation nette	–		**–**	**3**	**–**	**–**	–	**3**	**12**	**–**	**15**
Section des affaires civiles											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	4	1	–	1	–	**6**	1	–	**7**
Effectif proposé 2005/06	–	–	4	1	–	1	–	**6**	1	–	**7**
Variation nette	–		**–**	**–**	–	**–**	–	**–**	**–**	–	**–**
Section de la protection de l'enfance											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	1	1	–	**–**	–	**2**	1	–	**3**
Effectif proposé 2005/06	–	–	1	1	–	**–**	–	**2**	1	–	**3**
Variation nette	–	–	**–**	**–**	–	**–**	–	**–**	**–**	–	**–**
Groupe de la parité des sexes											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	1	1	–	**–**	–	**2**	2	–	**4**
Effectif proposé 2005/06	–	–	1	1	–	**–**	–	**2**	2	–	**4**
Variation nette	–	–	**–**	**–**	–	**–**	–	**–**	**–**	–	**–**
Groupe de la lutte contre le VIH/sida											
Effectif autorisé 2004/05	–	–	1	–	–	**–**	–	**1**	3	1	**5**
Effectif proposé 2005/06	–	–	1	–	–	**–**	–	**1**	3	1	**5**
Variation nette	–	–	**–**	**–**	–	**–**	–	**–**	**–**	**–**	**–**

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Total											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	10	10	1	1	–	**23**	18	10	**51**
Effectif proposé 2005/06	–	1	10	13	1	1	–	**26**	30	10	**66**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**3**	**–**	**–**	–	**3**	**12**	–	**15**

[a] Comprend les administrateurs recrutés dans le pays et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Bureau des droits de l'homme

Réalisations escomptées

Réalisation escomptée 3.1 : Renforcement du respect des droits de l'homme, et responsabilisation des auteurs de violation de ces droits en Côte d'Ivoire

Produits

- Avis, dispensés par le biais de séminaires et d'ateliers à Abidjan et dans 8 autres lieux du pays, à 200 membres d'organisations locales de défense des droits de l'homme et chefs communautaires, sur la teneur et l'application des aspects des accords de Linas-Marcoussis et Accra III concernant les droits de l'homme
- Renforcement des moyens dont disposent les ONG locales à Abidjan et dans 8 autres lieux du pays pour surveiller la situation des droits de l'homme, par une formation aux enquêtes et à la collecte de documentation sur les violations des droits de l'homme, et par un appui logistique leur permettant d'accéder aux lieux où des violations sont signalées
- Rapports hebdomadaires, mensuels et trimestriels sur la situation des droits de l'homme dans l'ensemble du pays, appelant sur les violations l'attention des autorités judiciaires et des services de répression ivoiriens

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : augmentation – 3 postes**
  L'ONUCI prévoit de développer sa présence sur le terrain pour la défense des droits de l'homme, surtout dans le nord du pays, où le nombre de bureaux locaux passerait de 4 en 2004/05 à 8 en 2005/06. Outre qu'elle compte étoffer ses fonctions d'investigation, de contrôle et de rapports sur les violations des droits de l'homme, elle prévoit aussi de donner plus d'importance aux activités de sensibilisation de la société aux droits de l'homme, de renforcer les moyens dont disposent pour la défense de ces droits les pouvoirs publics, la Commission nationale des droits de l'homme, les institutions de l'appareil judiciaire et répressif, et les ONG nationales de défense des droits de l'homme, ainsi que de collaborer avec l'équipe de pays des Nations Unies pour consolider le système national de promotion et de protection de ces droits en Côte d'Ivoire. Une présence géographiquement plus étendue du personnel de défense des droits de l'homme dans l'ensemble du pays est une nécessité impérieuse depuis que le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1572 (2004), par laquelle il a autorisé le Comité des sanctions à imposer des sanctions individuelles à l'encontre de personnes qu'il aurait désignées, sur la base d'informations en la matière, comme responsables de violations graves des droits de

l'homme. Cela étant, il est proposé de renforcer le Bureau des droits de l'homme en y créant trois postes de spécialiste des droits de l'homme (P-3) dont les titulaires seraient déployés sur le terrain

- **Personnel recruté sur le plan national : augmentation – 12 postes (2 administrateurs recrutés dans le pays et 10 agents des services généraux recrutés sur le plan national)** Avec l'expansion géographique de la présence sur le terrain pour la défense des droits de l'homme, on se propose en outre de renforcer le Bureau par la création de deux postes de spécialistes des droits de l'homme (administrateurs recrutés dans le pays), de quatre postes d'assistant administratif (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et de six postes de chauffeur/assistant linguistique (agents des services généraux recrutés sur le plan national)

Composante 4 : processus de paix

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.1 Rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire	4.1.1 Réouverture des bureaux locaux des admissions publiques dans l'ouest et le nord du pays 4.1.2 Tous les ministres du Gouvernement de réconciliation nationale suivent régulièrement les sessions du Conseil des ministres 4.1.3 Augmentation du pourcentage de femmes occupant des postes de haut rang dans la fonction publique 4.1.4 Participation de la Côte d'Ivoire aux réunions des commissions conjointes Côte d'Ivoire – Burkina Faso – Mali créées en application des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III 4.1.5 Possibilité de recevoir les émissions de radio et de télévision dans l'ensemble du pays 4.1.6 Tenue du sommet de la CEDEAO avec la participation de la Côte d'Ivoire et des États avoisinants

Produits

- Prestation, en coopération avec la CEDEAO et les autres partenaires internationaux, de conseils sur le rétablissement de l'autorité de l'État et de l'infrastructure publique dans l'ensemble du pays au Ministre de l'administration territoriale et aux autorités locales à Abidjan et trois capitales de province
- Conseils au Gouvernement sur le recrutement de femmes plus nombreuses à tous les niveaux
- Organisation de réunions avec les partis politiques ivoiriens, la société civile et les ONG afin de promouvoir le consensus sur les questions relatives à la réalisation de la paix durable dans la région

- Deux réunions au sommet et 3 réunions de haut niveau avec les chefs d'État et les institutions des pays de la sous-région (Libéria, Guinée, Mali, Burkina Faso, Ghana, Sierra Leone, Niger, Sénégal, Bénin, Nigéria, Guinée-Bissau, Cap-Vert, Gambie et Togo) afin de consolider le processus de paix, le respect de l'embargo sur les armes et la normalisation des relations entre la Côte d'Ivoire et les pays avoisinants de la sous-région, et 5 réunions avec les hauts responsables des relations bilatérales dans la sous-région
- Présidence des réunions hebdomadaires du Comité de suivi créé par l'Accord de Linas-Marcoussis et des comités de suivi créés par l'Accord d'Accra III, se tenant à Abidjan et éventuellement dans d'autres grandes villes
- Appui de secrétariat au Comité de suivi créé par l'Accord d'Accra III
- Conseils au Gouvernement ivoirien et aux institutions nationales au sujet des aspects juridiques de l'application des Accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III
- Programme multimédia d'information et de mobilisation à l'échelle nationale à l'appui du processus de paix, y compris émissions radiophoniques 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, points de presse, publicités dans les journaux et campagnes d'information au niveau local, diffusion de bulletins et tenue d'un site Web
- Formation de 20 journalistes locaux aux techniques et pratiques professionnelles de base
- Exécution de 10 projets à impact rapide

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
4.2Élections libres, régulières et transparentes en Côte d'Ivoire	4.2.1 Mise en place d'une Commission électorale indépendante pour les élections qui doivent avoir lieu en octobre 2005 4.2.2 Promulgation d'un article 35 modifié de la Constitution ivoirienne rendant tous les candidats ivoiriens qualifiés éligibles à la présidence de la République 4.2.3 Adoption par l'Assemblée nationale de la législation électorale et des autres textes régissant le processus électoral, conformément aux accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III 4.2.4 L'inscription des électeurs et l'établissement des listes électorales sont achevés dans l'ensemble du pays 4.2.5 Confirmation par des observateurs extérieurs que les élections ont été libres, régulières et transparentes

Produits

- Avis au Gouvernement de réconciliation nationale sur la composition et le fonctionnement de la Commission électorale indépendante et des autres structures électorales
- Évaluation des besoins de la Commission électorale indépendante et avis sur l'établissement du budget électoral à présenter aux éventuels donateurs

- Avis au Gouvernement de réconciliation nationale et à la Commission électorale indépendante sur la définition d'un programme général d'éducation des électeurs portant sur toutes les phases successives du processus électoral
- Avis à la Commission électorale indépendante sur la définition et la réalisation d'un programme de formation et de renforcement des capacités de son personnel au sujet de la loi électorale, des procédures concrètes, du code de conduite et des autres aspects du scrutin
- Avis à la Commission électorale indépendante sur l'élaboration et la réalisation d'un programme d'inscription des électeurs, la constitution et la gestion d'une base de données des électeurs inscrits, l'impression, l'affichage et la mise à jour des listes d'électeurs, ainsi que la conception et l'achat de matériel pour le scrutin, y compris les bulletins de vote
- Avis à la Commission électorale indépendante sur la mise en place de bureaux de vote dans l'ensemble du pays
- Avis aux autorités électorales et aux services de sécurité sur la définition d'un plan de sécurité à l'échelle du pays pour la tenue des élections
- Surveillance des préparatifs du scrutin dans l'ensemble du pays
- Opérations aériennes pour le transport du matériel électoral (36 vols)

Facteurs externes : Il faudra que l'opération Licorne conserve son effectif actuel en Côte d'Ivoire et fournisse une force de réaction rapide à l'appui de la Force des Nations Unies, que les pays qui fournissent des personnels de police civile et des contingents assurent les effectifs nécessaires, et que l'appui matériel et financier voulu pour le rétablissement de l'autorité de l'État et la tenue des élections soit disponible.

Tableau 5
Ressources humaines : composante 4 : processus de paix

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau des affaires politiques											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	6	4	–	1	–	**12**	2	–	**14**
Effectif proposé 2005/06	–	1	6	7	–	1	–	**15**	2	–	**17**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**3**	–	**–**	–	**3**	**–**	**–**	**3**
Bureau de l'assistance électorale											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	6	5	–	2	–	**14**	1	120	**135**
Effectif proposé 2005/06	–	1	6	9	–	2	–	**18**	1	120	**139**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**4**	–	**–**	–	**4**	**–**	**–**	**4**
Bureau de la communication et de l'information											
Effectif autorisé 2004/05	–	**–**	2	9	3	1	–	**15**	31	5	**51**
Effectif proposé 2004/05[b]	–	1	1	–	–	–	–	**2**	–	–	**2**
Total											

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[a]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectif autorisé 2004/05	–	**1**	3	9	3	1	–	**17**	31	5	**53**
Effectif proposé 2005/06	–	1	3	11	3	1	–	**19**	38	5	**62**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**2**	**–**	**–**	–	**2**	**7**	**–**	**9**
Total											
Effectif autorisé 2004/05	–	3	15	18	3	4	–	**43**	34	125	**202**
Effectif proposé 2005/06	–	3	15	27	3	4	–	**52**	41	125	**218**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**9**	**–**	**–**	**–**	**9**	**7**	**–**	**16**

[a] Comprend les administrateurs recrutés dans le pays et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.
[b] Postes autorisés jusqu'au 30 juin 2005 (résolution 59/16 de l'Assemblée générale en date du 29 octobre 2004).

10. Nouvelle justification des postes autorisés :

a) *Chef du Bureau de la communication et de l'information*. Le Chef du Bureau de la communication et de l'information est chargé de diriger et d'encadrer la réalisation de toutes les activités d'information de l'Opération : la production et la diffusion d'informations – sous forme imprimée, par des émissions de radio et de télévision, par des photos et des vidéos, et sous forme électronique – concernant le mandat de l'ONUCI et son rôle dans le processus de paix; l'appui aux médias nationaux et la formation de journalistes nationaux, ainsi que la réalisation de programmes visant les communautés; la définition des politiques rédactionnelles de la station de radio de l'ONUCI; la production et la diffusion d'émissions radiophoniques (en FM et sur ondes courtes) en français, en anglais et dans les langues nationales depuis le quartier général de l'Opération à Abidjan et ses bureaux régionaux en Côte d'Ivoire; la liaison avec les médias régionaux et internationaux; la production et la diffusion de communiqués de presse; la publication de périodiques en langues nationales, la production de tracts et dépliants; la publication de bulletins d'information et de brochures; le soutien et l'orientation des activités d'information des services fonctionnels de la mission. Conformément au paragraphe 6 de la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 15 novembre 2004, où le Conseil a demandé à l'ONUCI de renforcer son rôle de surveillance des médias ivoiriens, le Chef du Bureau de la communication et de l'information est chargé également d'encadrer la surveillance et l'analyse quotidiennes des médias (presse et radiotélévision) et de réaliser des campagnes d'information destinées à contrer la désinformation, la propagande chauvine, l'incitation à la haine et autres manœuvres des médias incitant à la violence et cherchant à faire dérailler le processus de paix en Côte d'Ivoire; il doit aussi rédiger les rapports de l'Opération au Conseil de sécurité sur ces problèmes. Les attributions du Bureau ayant été élargies, et la portée de ses activités étendue, compte tenu aussi du caractère complexe, délicat et très divers des tâches d'information à exécuter dans le paysage médiatique très dense de la Côte d'Ivoire, on se propose de maintenir à D-1 le poste de Chef du Bureau de la communication et de l'information, en délégant au porte-parole la responsabilité des relations avec les médias.

b) *Porte-parole*. Après réexamen des attributions du porte-parole, il est proposé de déclasser ce poste de P-5 à P-4. Le porte-parole assure pour le Représentant spécial la liaison journalière de relations publiques entre l'Opération et les médias locaux et internationaux. Il épaule le Représentant spécial en expliquant les activités de l'ONUCI au public, directement et par l'intermédiaire des médias locaux et internationaux, et s'occupe pour le Représentant spécial des relations avec les médias. Il s'emploie activement à constituer et faire donner dans les médias locaux, régionaux et internationaux une image exacte du mandat et des activités de l'Opération, et à mieux sensibiliser le public aux grands thèmes centraux de la stratégie d'information de l'ONUCI. Le porte-parole rédige des notes d'information générale, des communiqués de presse et des documents pour les points de presse, et s'occupe de faire les suggestions voulues, ou d'intervenir pour contrer et faire rectifier les informations erronées concernant la mission. Il maintient aussi des relations suivies avec le Bureau du porte-parole du Secrétaire général pour ce qui concerne le message de l'Opération.

11. Les modifications prévues de la dotation en personnel se justifient comme suit :

a) Bureau des affaires politiques

Réalisations escomptées/produits
Réalisation escomptée 1.1 : La situation de la sécurité en Côte d'Ivoire est stabilisée Réalisation escomptée 4.1 : Rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire
Produits • 10 rapports au Comité des sanctions (Côte d'Ivoire) et au Comité de sécurité concernant le respect de l'embargo sur les armes • Appui de secrétariat au Comité de suivi créé en application de l'Accord d'Accra III
Justification • **Personnel recruté sur le plan international : augmentation – 3 postes** Le Bureau des affaires politiques de l'ONUCI est chargé entre autres de donner des avis au Gouvernement de réconciliation nationale, par l'intermédiaire du Représentant spécial du Secrétaire général, sur la mise en œuvre des Accords de Linas-Marcoussis et Accra III, d'en suivre l'application et d'apporter un soutien de fond au Groupe de suivi tripartite Nations Unies-Union africaine-CEDEAO, enfin de rédiger tous les trois mois un rapport au Conseil de sécurité sur la situation en Côte d'Ivoire et la mise en œuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis et du mandat de l'Opération. L'évolution du processus de paix oblige de plus le porte-parole à réunir, analyser et résumer des informations afin de préparer les rapports requis au Conseil de sécurité et d'assurer une analyse détaillée de la situation dans le pays. En outre, en application de la résolution 1584 (2005), le Bureau des affaires politiques sera appelé à éclairer les aspects politiques, avec leur dimension régionale, dans les rapports sur les mesures d'embargo sur les armes approuvées par le Conseil dans sa résolution 1572 (2004). Pour étoffer les capacités d'analyse et de suivi du Bureau des affaires politiques, on prévoit de le doter de deux postes supplémentaires de spécialiste des affaires politiques (P-3), dont un serait déployé à Daloa (la dotation actuelle du Bureau comprend quatre spécialistes des affaires politiques de terrain, déployés à Bouaké, Korhogo, Man et Yamoussoukro) et d'un poste supplémentaire de

spécialiste adjoint de 1re classe des affaires politiques (P-2), poste qui résulterait du transfert du poste de l'ex-administrateur adjoint du protocole (P-2) depuis le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.

b) Bureau de l'assistance électorale

Réalisations escomptées/produits
Réalisation escomptée 4.2 : Élections libres, régulières et transparentes en Côte d'Ivoire
Produits • Avis à la Commission électorale indépendante sur la mise en place de bureaux de vote dans l'ensemble du pays • Avis aux autorités électorales et aux services de sécurité sur la définition d'un plan de sécurité à l'échelle du pays pour la tenue des élections • Surveillance des préparatifs du scrutin dans l'ensemble du pays
Justification • **Personnel recruté sur le plan international : augmentation – 4 postes** Pour donner des avis et apporter une aide localement aux organes nationaux chargés de l'identification et des opérations électorales afin qu'ils puissent examiner et reprendre l'identification des nationaux et l'inscription des électeurs et mener les opérations électorales, ainsi que pour encadrer et coordonner 120 agents électoraux (Volontaires des Nations Unies) qui seront déployés sur le terrain, on se propose de doter le Bureau de l'assistance électorale de quatre postes d'agent électoral régional (2 P-3, 2 P-2) qui s'occuperaient de toutes les activités liées au scrutin à Bouaké, Daloa, Korhogo, Man, San Pedro et Yamoussoukro.

c) Bureau de la communication et de l'information

Réalisations escomptées/produits
Réalisation escomptée 4.1 : Rétablissement de l'autorité de l'État dans l'ensemble de la Côte d'Ivoire
Produits • Programme multimédia d'information et de mobilisation à l'échelle nationale à l'appui du processus de paix, y compris émissions radiophoniques 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, points de presse, publicités dans les journaux et campagnes d'information au niveau local, diffusion de bulletins et tenue d'un site Web
Justification • **Personnel recruté sur le plan international : augmentation – 2 postes** Conformément à la résolution 1572 (2004) du Conseil de sécurité, afin de développer les moyens dont dispose le Bureau de la communication et de l'information pour suivre et analyser les médias audiovisuels, la presse et les autres médias, renforcer les activités de sensibilisation sur le terrain et prendre des mesures pour contrer la désinformation, il est proposé de doter le Bureau de deux postes supplémentaires de spécialiste régional de l'information (P-3), qui seront déployés dans le secteur est (Bouaké) et ouest (Daloa)

- **Personnel recruté sur le plan national : augmentation – 7 postes**
  Pour renforcer les capacités d'information dans les secteurs est et ouest, il est proposé de doter le Bureau de 4 postes supplémentaires d'assistant d'information (reporter) qui permettront de diffuser comme prescrit des informations dans les langues locales sur les activités et le mandat de l'Opération, et de deux postes supplémentaires de technicien radio pour étoffer les moyens de Radio ONUCI sur le terrain (tous ces postes seraient des postes d'agents des services généraux recrutés sur le plan national). Il est proposé aussi de créer un poste de commis/chauffeur (agent des services généraux recruté sur le plan national), la dotation en personnel approuvée du Bureau de la communication et de l'information ne comportant pas de tel poste.

Composante 5 : ordre public

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
5.1 Renforcement de l'ordre public et acquisition par la police nationale et la gendarmerie ivoiriennes d'une capacité opérationnelle durable	5.1.1 Établissement d'un service de police intérimaire dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire (4 préfectures et 2 légions) 5.1.2 Ouverture d'une école de police dans le nord de la Côte d'Ivoire 5.1.3 Création d'un comité mixte de coordination de la réforme du secteur de la sécurité

Produits

- Participation à des patrouilles mixtes quotidiennes à Abidjan avec la police nationale, la gendarmerie et les FANCI afin de restaurer la confiance (365 patrouilles)
- Visites quotidiennes de 12 préfectures de police et 4 légions dans toute la Côte d'Ivoire et de commissariats, de compagnies et d'escadrons dans le nord du pays à des fins d'encadrement
- Formulation d'avis à l'intention des institutions locales chargées de l'application des lois pour procéder à la sélection, au recrutement, à l'inscription, à la formation, à la certification et à l'habilitation des candidats au service de police intérimaire dans le nord de la Côte d'Ivoire
- Formulation d'avis à l'intention de la police nationale et de la gendarmerie relatifs à la mise en œuvre du programme d'intégration et de restructuration des forces de police dans l'ensemble du pays
- Cinq cours de mise à niveau pour rappeler à la police nationale et à la gendarmerie les principes de maintien de l'ordre reconnus sur le plan international
- Cinq cours de mise à niveau à l'intention de la police nationale et de la gendarmerie dans le domaine des droits de l'homme
- Formation de 60 moniteurs aux techniques de protection rapprochée et à la protection des opérations électorales dans le cadre des programmes de formation des instructeurs

- Encadrement quotidien de la police nationale et de la gendarmerie par colocalisation dans 12 préfectures de police et 4 légions
- Participation à des initiatives de coopération régionale avec la MINUL et la MINUSIL concernant la lutte contre le trafic d'êtres humains et la criminalité organisée, notamment la lutte contre l'exploitation sexuelle des femmes et des enfants

Réalisation escomptée	*Indicateurs de succès*
5.2 Rétablissement de l'autorité du pouvoir judiciaire et de l'état de droit (y compris les établissements pénitentiaires) dans toute la Côte d'Ivoire	5.2.1 Élaboration et mise en œuvre par le Gouvernement de réconciliation nationale et les autorités judiciaires d'un plan relatif au renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, conformément aux accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III 5.2.2 Remise en marche du système pénitentiaire dans les préfectures du nord de la Côte d'Ivoire

Produits

- Suivi des mesures prises par les autorités judiciaires ivoiriennes concernant les aspects relatifs à l'état de droit prévus dans les accords de Linas-Marcoussis et d'Accra III, notamment les questions touchant l'administration judiciaire, l'identification nationale, les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires, et formulation d'avis
- Formulation d'avis à l'intention des autorités judiciaires et du Gouvernement de réconciliation nationale concernant le rétablissement et le renforcement de l'indépendance du pouvoir judiciaire, en coopération avec des juristes ivoiriens, la société civile et les partenaires internationaux
- Conseils aux autorités judiciaires et au Gouvernement de réconciliation nationale concernant la réorganisation des tribunaux de première instance et des cours d'appel
- Conseils concernant le suivi de l'indépendance, de l'impartialité et de l'efficacité de la justice dans le cadre de séminaires organisés à l'intention de représentants du Ministère des droits de l'homme, de l'ordre des avocats, des avocats spécialisés dans les questions pénales, des représentants du bureau du médiateur et des organisations non gouvernementales
- Conseils à l'administration pénitentiaire nationale sur les questions suivantes : gestion des détentions provisoires, élaboration de procédures normalisées axées sur les droits de l'homme, questions relatives à la santé, élaboration et adoption de mécanismes de mise en œuvre et de contrôle, questions concernant les femmes, droits des minorités, mise en liberté conditionnelle
- Conseils au Gouvernement de réconciliation nationale concernant l'évaluation de la situation dans le nord et l'élaboration d'un plan de remise en marche du système pénitentiaire dans le nord du pays
- Mise au point d'un programme de formation général et formation de six personnes qui seront par la suite chargées de la formation

Facteurs externes : Il faudrait que les donateurs mettent en œuvre une vaste initiative de réforme judiciaire et de bonne gouvernance et apportent des ressources et une assistance technique afin de renforcer le système juridique et judiciaire, que les partenaires internationaux mettent en oeuvre un programme de contrôle des tribunaux et dépêchent des conseillers auprès des institutions de justice ivoiriennes, et que les pays qui fournissent des éléments de police continuent à le faire.

Tableau 6
Ressources humaines

Composante 5 : ordre public

Catégorie	**Total**
I. Police civile[a]	
Effectif approuvé 2004/05	**345**
Effectif proposé 2005/06	**345**
Variation nette	**–**

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*[b]	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
II. Personnel civil											
Bureau du chef de la police											
Effectif approuvé 2004/05	–	1	3	1	–	2	–	**7**	8	–	**15**
Effectif proposé 2005/06	–	1	3	1	–	2	–	**7**	8	–	**15**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Section de l'état de droit, du système judiciaire et des services consultatifs de l'administration pénitentiaire											
Effectif approuvé 2004/05	–	–	4	2	–	2	–	**8**	8	–	**16**
Effectif proposé 2005/06	–	–	4	2	–	2	–	**8**	8	–	**16**
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	**–**	–	–	**–**
Total partiel, personnel civil											
Effectif approuvé 2004/05	**–**	**1**	**7**	**3**	**–**	**4**	**–**	**15**	**16**	**–**	**31**
Effectif autorisé 2004/05	**–**	**1**	**7**	**3**	**–**	**4**	**–**	**15**	**16**	**–**	**31**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

III. Personnel fourni par des gouvernements	
Effectif approuvé 2004/05	**8**
Effectif proposé 2005/06	**8**
Variation nette	**–**

Catégorie	**Total**
Total général (I-III)	
Effectif approuvé 2004/05	**384**
Effectif autorisé 2005/06	**384**
Variation nette	**–**

[a] Il n'est pas tenu compte du chef de la police ni de quatre policiers qui ont été recrutés sur le plan international en tant que membres du personnel civil.
[b] Il est tenu compte des administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Composante 6 : appui

Réalisations escomptées	*Indicateurs de succès*
6.1 Soutien efficace et efficient apporté à l'Opération en ce qui concerne la logistique, l'administration et la sécurité	6.1.1 Règlement des sommes dues dans les 20 jours qui suivent la réception des factures en 2005/06 contre 30 jours en 2004/05 6.1.2 Achèvement des projets de remise en état et de reconstruction des bâtiments et infrastructures indispensables pour que l'Opération satisfasse aux normes minimales de sécurité opérationnelle 6.1.3 Réduction de 21 % du nombre d'accidents de voiture (11 pour 100 véhicules en 2005/06 contre 14 pour 100 véhicules en 2005/05) 6.1.4 Réduction de 30 % du nombre de cas de paludisme signalés parmi le personnel de l'Opération (7 cas par mois en moyenne en 2005/06 contre 10 par mois en 2004/05)

Produits

Amélioration des services

- Vérification de l'aptitude à conduire des chauffeurs de la mission
- Organisation d'un programme de prévention du paludisme dans 50 lieux disséminés sur tout le territoire

Militaires et personnel de police

- Déploiement et relève de 6 040 militaires et 200 observateurs militaires
- Déploiement et relève de 345 policiers
- Fourniture et stockage de rations et d'eau potable pour 6 040 membres des contingents en moyenne dans tous les lieux de la mission

Personnel civil

- Administration des contrats de 411 fonctionnaires recrutés sur le plan international, de 20 administrateurs recrutés sur le plan national, de 420 agents des services généraux recrutés sur le plan national et de 220 Volontaires des Nations Unies

Installations et infrastructures

- Entretien de tous les locaux de la mission à Abidjan, de 2 postes de commandement de secteur et de 71 bases d'opérations
- Utilisation et entretien de 229 groupes électrogènes
- Utilisation et entretien de 3 groupes d'épuration des eaux dans 3 emplacements
- Remise en état et entretien de 60 kilomètres de route au nord de la zone de confiance
- Remise en état et entretien de deux aérodromes

Transports terrestres

- Utilisation et entretien de 1 002 véhicules appartenant à l'ONU et de 889 véhicules appartenant aux contingents, dont 69 véhicules blindés de transport de troupes, dans l'ensemble des lieux de la mission (y compris la fourniture de 11 millions de litres de carburant et lubrifiants)

Transports aériens

- Utilisation et entretien de 2 avions et de 12 hélicoptères dans 4 emplacements, y compris 8 hélicoptères militaires
- Utilisation et entretien de 14 parcs à réservoirs de carburant dans 10 emplacements
- Déploiement de 2 hélicoptères de recherche et de sauvetage dans les 12 heures dans la zone de la mission et dans les 24 heures dans la zone de missions voisines afin de participer aux opérations de secours et de sauvetage

Transmissions

- Entretien et appui à l'utilisation de 27 microterminaux VSAT dans 11 emplacements, de 34 centraux téléphoniques, de 64 répéteurs, de 15 terminaux de liaison hertzienne et de 70 liaisons rurales, de 10 stations de transmissions radio FM, de 2 269 postes de radio mobiles (HF et VHF), de 421 stations de radio (HF et VHF), de 2 265 postes de radio portatifs, de 30 téléphones mobiles Inmarsat et de 100 téléphones mobiles Thuraya GSM

Informatique

- Entretien et appui à l'utilisation des réseaux locaux et longue distance, de 1 464 ordinateurs de bureau, 75 serveurs, 513 ordinateurs portables, 1 374 imprimantes, 38 scanneurs et 70 scanneurs Digital Sender mis à la disposition de 960 utilisateurs dans 22 emplacements

Services médicaux

- Exploitation et gestion de 15 centres de consultation de niveau 1 et de 2 hôpitaux de niveau 2 dans 2 états-majors régionaux
- Exploitation et gestion des installations de dépistage du VIH/sida parmi les membres du personnel qui en font la demande, dans le respect de la confidentialité
- Programme de sensibilisation du personnel à la question du VIH/sida, comportant entre autres des activités de formation entre collègues

- Gestion des installations et du matériel servant aux évacuations par voie aérienne ou terrestre pour tous les emplacements, y compris les hôpitaux de niveau 4 à Abidjan et Accra

Sécurité

- Fonctionnement du centre des opérations de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Protection rapprochée 24 sur 24 heures des hauts responsables de l'ONUCI et des hautes personnalités en visite
- Cours d'initiation aux questions de sécurité pour tous les membres du personnel nouvellement affectés à la mission et, si nécessaire, cours de perfectionnement pour 1 124 membres du personnel
- Formation des agents de sécurité aux techniques de base : combat à mains nues, maniement des armes à feu, premiers secours, protection rapprochée, techniques d'enquête et autres questions en rapport avec la sécurité
- Cours de formation de base et exercices d'incendie mensuels pour l'ensemble du personnel de la mission et entretien du matériel anti-incendie dans les différents lieux où la mission est présente
- Mise en œuvre des dispositifs de sécurité dans les locaux de l'ONUCI, y compris les bases logistiques et les entrepôts à Abidjan, San Pedro et Bouaké
- Évaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, y compris en ce qui concerne les logements de 1 124 membres du personnel
- Mise en œuvre du plan de gestion des crises et du dispositif de relais pour les questions de sécurité dans l'ensemble de la zone de la mission
- Acheminement et contrôle des bagages pour les passagers travaillant ou non pour l'ONUCI dans plusieurs aéroports
- Réalisation de 200 enquêtes par mois (incidents et accidents)
- Évaluation des conditions de sécurité en prévision des élections et des opérations de désarmement, de démobilisation et de réinsertion dans l'ensemble du pays

Facteurs externes : Il faudrait que les fournisseurs de biens et services respectent les conditions fixées dans les contrats et que du personnel qualifié soit disponible sur le plan national.

Tableau 7
Ressources humaines

Composante 6 : appui

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Bureau du Chef de l'administration											
Effectif approuvé 2004/05	–	1	6	2	3	3	–	**15**	4	–	**19**

	Personnel recruté sur le plan international										
	SGA/SSG	*D-2/D-1*	*P-5/P-4*	*P-3/P-1*	*Service mobile*	*Services généraux*	*Service de sécurité*	**Total partiel**	*Personnel recruté sur le plan national*	*Volontaires des Nations Unies*	**Total**
Effectif proposé 2005/06	–	1	6	2	3	3	–	**15**	5	–	**20**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**1**
Services d'administration											
Effectif approuvé 2004/05	–	–	8	15	25	3	–	**51**	63	18	**132**
Effectif proposé 2005/06	–	–	8	15	28	3	–	**54**	71	25	**150**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**3**	**–**	**–**	**3**	**8**	**7**	**18**
Services d'appui intégrés											
Effectif approuvé 2004/05	–	–	11	30	109	9	–	**159**	219	62	**440**
Effectif proposé 2005/064	–	–	11	30	113	9	–	**163**	241	65	**469**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**–**	**4**	**–**	**–**	**4**	**22**	**3**	**29**
Section de la sécurité											
Effectif approuvé 2004/05	–	–	2	7	14	2	18	**43**	36	–	**79**
Effectif proposé 2005/06	–	–	2	8	28	11	18	**67**	55	–	**122**
Variation nette		**–**	**–**	**1**	**14**	**9**	**–**	**24**	**19**	**–**	**43**
Total											
Effectif autorisé 2004/05	–	1	27	54	151	17	18	**268**	322	80	**670**
Effectif proposé 2005/06	–	1	27	55	172	26	18	**299**	372	90	**761**
Variation nette	**–**	**–**	**–**	**1**	**21**	**9**	**–**	**31**	**50**	**10**	**91**

Bureau du chef de l'administration

Réalisations escomptées/produits
Réalisation escomptée 6.1 : soutien efficace et efficient apporté à l'Opération en ce qui concerne la logistique, l'administration et la sécurité
Produits • Tous les produits prévus pour la composante 6
Justification • Personnel recruté sur le plan national : ajout d'un poste Afin de renforcer les capacités de suivi et de mise en œuvre du Groupe du budget, il est proposé de créer un poste d'assistant (budget) dont le titulaire serait recruté sur le plan national dans la catégorie des agents des services généraux

Services administratifs

12. Il est proposé de créer 20 postes à la Section des finances (2 postes de Volontaire des Nations Unies), à la Section des achats (3 postes d'agent du Service mobile, 3 postes d'agent des services généraux dont les titulaires seraient recrutés

sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies) et à la Section des services généraux (1 poste d'agent du Service mobile, 6 postes d'agent des services généraux dont les titulaires seraient recrutés sur le plan national et 3 postes de Volontaire des Nations Unies) et de transférer 2 postes de la Section des services généraux (1 poste d'agent du Service mobile et 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national), soit une augmentation nette de 18 postes, comme expliqué ci-après.

Réalisations escomptées/produits
Réalisation escomptée 6.1 : Soutien efficace et efficient apporté à l'Opération en ce qui concerne la logistique, l'administration et la sécurité
Produits • Tous les produits prévus pour la composante 6
Justification **Section des finances** • **Volontaires des Nations Unies : ajout de 2 postes** Étant donné qu'il est prévu de déployer l'intégralité des effectifs militaires et du personnel de police civile, d'étoffer l'effectif du personnel civil et d'intensifier les activités liées à la passation de marchés, il est proposé de renforcer les groupes chargés des états de paie et du règlement des montants dus aux fournisseurs en créant deux postes d'assistant financier, qui seront pourvus par des Volontaires des Nations Unies. **Section des achats** • **Personnel recruté sur le plan international : ajout de 3 postes** • **Personnel recruté sur le plan national : ajout de 3 postes** • **Volontaires des Nations Unies : ajout de 2 postes** La Section s'occupe des achats de biens et de services aux niveaux local et international pour le compte de l'Opération, recherche des fournisseurs et tient à jour la liste des fournisseurs, procède à des études de marché et suit l'exécution des contrats. La construction d'un quartier général intégré a entraîné la conclusion d'une bonne vingtaine de contrats d'ingénierie et d'externalisation de services (personnel qualifié et non qualifié, services d'enlèvement du matériel et des déchets dangereux, contrat global d'achat de carburant), ce qui exige de longues négociations et signifie que les contrats doivent être suivis de bout en bout. Il est donc proposé de renforcer l'effectif de la Section en créant huit postes d'assistant aux achats (3 postes d'agent du Service mobile, 3 postes d'agent des services généraux dont les titulaires seront recrutés sur le plan national et 2 postes de Volontaire des Nations Unies). **Section des services généraux** • **Personnel recruté sur le plan international : ajout d'un poste compensé par le redéploiement d'un poste** • **Personnel recruté sur le plan national : ajout de 6 postes compensé par le redéploiement d'un poste** • **Volontaires des Nations Unies : ajout de 3 postes**

Il est proposé de créer un poste d'agent chargé des opérations d'enlèvement (Service mobile) et deux postes d'assistant chargé des opérations d'enlèvement (1 poste d'agent des services généraux dont le titulaire sera recruté sur le plan national et 1 poste de Volontaire des Nations Unies) afin de rationaliser l'enlèvement du matériel passé par pertes et profits et des substances dangereuses. Les titulaires seront chargés de superviser et de coordonner l'enlèvement du matériel et des substances conformément aux procédures en vigueur et de veiller au respect des délais, de suivre les activités des sous-traitants, d'obtenir les certificats correspondants et de veiller à ce que le matériel et les substances dangereuses soient recyclés dans le respect des normes environnementales en vigueur à l'ONU. Compte tenu de l'expansion des activités de la mission et de l'ouverture de nouveaux bureaux, il est également proposé de créer deux postes de gestionnaire des installations, qui seront pourvus par des Volontaires des Nations Unies, et cinq postes de gestionnaire assistant, qui seront pourvus par des agents des services généraux recrutés sur le plan national. Les titulaires seront affectés au quartier général de l'Opération à Abidjan et dans les bureaux régionaux. Deux assistants aux expéditions (un agent du Service mobile et un agent des services généraux recruté sur le plan national) seront redéployés à la Section du contrôle des mouvements.

Services d'appui intégrés

13. Il est proposé de créer 27 postes au Centre mixte des opérations logistiques (1 poste de Volontaire des Nations Unies), à la Section des approvisionnements (2 agents du Service mobile), à la Section du génie (20 agents recrutés sur le plan national et 2 Volontaires des Nations Unies) et à la Section des transports (1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recrutés sur le plan national) et de transférer deux postes de la Section des services généraux, soit une augmentation nette de 29 postes, comme expliqué ci-après.

Réalisations escomptées/produits
Réalisation escomptée 6.1 : Soutien efficace et efficient apporté à l'Opération en ce qui concerne la logistique, l'administration et la sécurité
Produits • Entretien de tous les locaux de la mission à Abidjan, de deux postes de commandement de secteur et de 71 bases d'opérations • Entretien et utilisation de 1 002 véhicules appartenant à l'ONU et de 889 véhicules appartenant aux contingents, dont 69 véhicules blindés de transport de troupes, dans l'ensemble des lieux de la mission (y compris la fourniture de 11 millions de litres de carburant et lubrifiants)
Justification **Centre mixte des opérations logistiques** • **Volontaires des Nations Unies : ajout d'un poste** Étant donné qu'il est prévu de déployer l'intégralité des effectifs militaires et de renforcer la présence de la mission à l'intérieur du pays, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'assistant (soutien logistique) (Volontaire des Nations Unies). Le titulaire sera chargé d'aider le chef du Centre à planifier et à coordonner le soutien apporté aux contingents et s'occupera de toutes les questions opérationnelles relatives à l'hébergement du personnel militaire et civil dans l'ensemble de la zone de la mission.

Section des approvisionnements

- **Personnel recruté sur le plan international : ajout de deux postes**

  La Section est chargée, entre autres, de tous les aspects opérationnels de l'exécution des contrats de livraison et de distribution des carburants et lubrifiants, y compris les carburants avion, le carburant diesel et l'essence, et de la livraison et de la distribution des rations dans l'ensemble de la zone de la mission. Il est proposé de créer un poste d'assistant chargé du contrôle de la qualité des aliments (agent du Service mobile) dont le titulaire aura pour mission de suivre de près l'exécution du contrat concernant les rations et la qualité des prestations du fournisseur, de veiller à ce que celui-ci respecte le barème des rations et les normes de qualité, de s'assurer que les rations hebdomadaires sont livrées dans les temps aux 21 endroits où des contingents sont déployés, de veiller à ce que les rations soient inspectées à la livraison et de réduire le nombre de cas où les rations livrées ne correspondent pas à ce qui a été commandé ainsi que le nombre de rations impropres à la consommation. Il est également proposé de créer un poste d'assistant chargé des contrats concernant les carburants (Service mobile) compte tenu de l'entrée en vigueur d'un contrat global d'achat de carburant qui permettra à la mission de s'approvisionner auprès d'établissements privés au nord de la zone de confiance et de la nécessité de suivre de près l'exécution du contrat et les prestations du fournisseur. La création du poste se justifie également par l'augmentation notable de la charge de travail administratif liée au traitement des demandes de fourniture et des factures (environ 82 par mois) et la nécessité de surveiller les parcs à réservoirs de carburant aviation à Bouaké, Daloa et San Pedro ainsi que les dépôts de carburant à Korhogo, Man et Odienne.

Section du génie

- **Volontaires des Nations Unies : ajout de deux postes**
- **Personnel recruté sur le plan national : ajout de 20 postes**

  Il est proposé de renforcer l'effectif de la Section en créant 20 postes d'agent des services généraux dont les titulaires seront recrutés sur le plan national (2 spécialistes des groupes électrogènes, 13 spécialistes des climatiseurs, 2 électriciens et 3 plombiers) et deux postes de Volontaire des Nations Unies (spécialistes des climatiseurs) afin d'appuyer les projets de construction, l'entretien des nouveaux locaux et des locaux existants (quartier général intégré, bureaux et logements dans 71 emplacements, y compris la remise en état des locaux existants et la construction de bâtiments modulaires afin que les contingents disposent d'un hébergement en dur), l'entretien de trois groupes d'épuration des eaux et de mise en bouteille et de quatre aérodromes, la réparation et l'entretien de 229 groupes électrogènes et d'un millier de climatiseurs.

Section du contrôle des mouvements

- **Personnel recruté sur le plan international : ajout d'un poste**
- **Personnel recruté sur le plan national : ajout d'un poste**

  Il est proposé de renforcer la Section du contrôle des mouvements en y redéployant deux assistants aux expéditions (1 agent du Service mobile et 1 agent recruté sur le plan national) précédemment affectés à la Section des services généraux, au vu des responsabilités inhérentes aux fonctions à remplir.

Section des transports

- **Personnel recruté sur le plan international : ajout d'un poste**
- **Personnel recruté sur le plan national : ajout d'un poste**

Il est proposé de créer un autre poste d'agent régulateur (agent du Service mobile) au vu du déploiement dans les secteurs d'un grand nombre de véhicules appartenant à l'Organisation (289) utilisés par le personnel civil et militaire et les éléments de police. Le titulaire du poste sera chargé dans les secteurs de veiller au bon fonctionnement, à la réparation et à l'entretien du parc de véhicules, de superviser les chauffeurs recrutés sur le plan national, d'organiser un service de navette par autocar, de vérifier l'aptitude à conduire des chauffeurs de la mission et de participer à la mise en service du système CarLog. Il est également proposé de créer un poste d'aide magasinier (agent des services généraux recruté sur le plan national) dont le titulaire sera affecté au principal dépôt de véhicules à Abidjan, qui fournit des pièces de rechange au quartier général et dans les deux secteurs. Le titulaire du poste aidera le superviseur du parc automobile à gérer et à reconstituer les stocks de pièces de rechange, d'outils et de matériel et à gérer un inventaire d'une valeur totalisant 1,8 million de dollars.

Section de la sécurité

Réalisations escomptées/produits

Réalisation escomptée 6.1 : Soutien efficace et efficient apporté à l'Opération en ce qui concerne la logistique, l'administration et la sécurité

Produits

- Fonctionnement du centre des opérations de sécurité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Cours d'initiation aux questions de sécurité pour tous les membres du personnel nouvellement affectés à la mission et, si nécessaire, cours de perfectionnement pour 1 124 membres du personnel
- Cours de formation de base et exercices d'incendie mensuels pour l'ensemble du personnel de la mission et entretien du matériel anti-incendie dans les différents lieux où la mission est présente

Justification

- **Personnel recruté sur le plan international : ajout de 24 postes**
- **Personnel recruté sur le plan national : ajout de 19 postes**

Aux fins du renforcement du dispositif de sécurité dans l'ensemble de la zone de la mission et compte tenu de l'insécurité qui règne dans le pays, il est proposé de créer dans la Section un Groupe de la planification et de la liaison et un Groupe de la formation et de renforcer l'effectif de la Section en créant les postes suivants : 3 postes de responsable des plans de sécurité (1 poste P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile), 2 postes de formateur aux questions de sécurité et 10 postes d'agent de sécurité (agents du Service mobile), 6 postes d'opérateur radio et 3 postes d'assistant administratif, dont 2 postes d'assistant administratif régional [agents des services généraux (autres classes)] ainsi que 19 postes d'agent des services généraux dont les titulaires seraient recrutés sur le plan national (superviseurs des équipes de sécurité, assistants pour la sécurité aérienne).

Les titulaires des six postes d'opérateur radio seraient chargés d'assurer le fonctionnement d'un système de communication d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, lequel serait situé dans les locaux du centre des opérations de sécurité. Pour des raisons de sécurité et compte tenu du caractère confidentiel et délicat des données transmises au moyen du système de communication d'urgence, il est préférable que les titulaires soient recrutés sur le plan international.

Groupe de la planification et de la liaison et Groupe de la formation

Le Groupe de la planification et de la liaison (1 poste P-2 et 2 postes d'agent du Service mobile) serait chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre du dispositif de relais pour les questions de sécurité dans l'ensemble de la mission, de l'évacuation du personnel, de l'évacuation des victimes et des évacuations sanitaires, des plans de mesures d'urgence et de la coordination avec les responsables techniques et administratifs, les responsables des forces militaires et des forces de police de la mission, les autorités du pays hôte et les forces de l'opération Licorne, de la liaison avec les entités du pays hôte s'occupant des questions de sécurité et les forces de l'opération Licorne, et de l'assistance aux bureaux régionaux s'agissant de la mise au point et de l'actualisation des plans de sécurité.

Le Groupe de la formation (2 postes d'agent du Service mobile) se composerait d'un instructeur spécialiste des armes à feu et d'un instructeur chargé de la sensibilisation aux questions de sécurité. Il serait chargé de l'organisation d'un programme de formation portant sur les procédures de sécurité de base, les techniques de combat à mains nues, le maniement des pistolets et fusils et les techniques de secourisme.

II. Ressources nécessaires

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

	Dépenses (4 avril-30 juin 2004)	*Montant alloué (2004/05)*	*Dépenses prévues (2005/06)*	*Variation*	
				Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3)*	*(4) = (3)-(2)*	*(5) = (4)/(2)*
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 490,7	8 909,4	9 963,6	1 054,2	11,8
Contingents	27 115,5	139 548,3	141 117,9	1 569,6	1,1
Police civile	748,5	12 801,1	15 322,3	2 521,2	19,7
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	**29 354,7**	**161 258,8**	**166 403,8**	5 145,0	**3,2**
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international[a]	4 272,4	37 621,0	51 716,5	14 095,5	37,5
Personnel recruté sur le plan national[b]	366,1	7 630,1	9 726,0	2 095,9	27,5
Volontaires des Nations Unies[c]	361,6	5 466,4	6 834,6	1 368,2	25,0
Total partiel	**5 000,1**	**50 717,5**	**68 277,1**	17 559,6	**34,6**
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	362,6	412,5	49,9	13,8

Catégorie de dépenses	Dépenses (4 avril-30 juin 2004) (1)	Montant alloué (2004/05) (2)	Dépenses prévues (2005/06) (3)	Variation Montant (4) = (3)-(2)	Variation Pourcentage (5) = (4)/(2)
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants	–	224,0	179,7	(44,3)	(19,8)
Voyages	461,0	1 720,2	1 283,8	(436,4)	(25,4)
Installations et infrastructures	17 037,7	54 354,3	43 375,2	(10 979,1)	(20,2)
Transports terrestres	12 904,1	27 782,6	11 550,9	(16 231,7)	(58,4)
Transports aériens	1 368,8	30 683,7	46 700,8	16 017,1	52,2
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–	–
Transmissions	7 478,6	26 464,6	16 024,4	(10 440,2)	(39,4)
Informatique	2 709,4	7 378,2	4 459,4	(2 918,8)	(39,6)
Services médicaux	592,3	3 885,7	4 130,1	244,4	6,3
Matériel spécial	104,2	2 750,9	2 162,3	(588,6)	(21,4)
Fournitures, services et matériel divers	6 014,6	10 089,7	5 875,6	(4 214,1)	(41,8)
Projets à effet rapide	37,7	800,0	1 000,0	200,0	25,0
Total partiel	**48 708,4**	**166 496,5**	**137 154,7**	**(29 341,8)**	**(17,6)**
Montant brut	**83 063,2**	**378 472,8**	**371 835,6**	**(6 637,2)**	**(1,8)**
Recettes provenant des contributions du personnel	547,3	6 343,2	7 646,4	1 303,2	20,5
Montant net	**82 515,9**	**372 129,6**	**364 189,2**	**(7 940,4)**	**(2,1)**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	**83 063,2**	**378 472,8**	**371 835,6**	**(6 637,2)**	**(1,8)**

[a] Les prévisions pour 2005/06 et 2004/05 tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 20 %.
[b] Les prévisions pour 2005/06 et 2004/05 tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 %.
[c] Les prévisions pour 2005/06 et 2004/05 tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 20 %.

B. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

14. Il est tenu compte dans le montant demandé pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 (48 830 900 dollars) de la fourniture par l'Organisation de matériel et de services aux contingents qui ne sont pas totalement autonomes sur le plan logistique. Le montant a été calculé comme suit sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel majeur (contrats de location avec ou sans services) et au soutien logistique autonome :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Dépenses*
Matériel majeur	
Contingents	
Matériel majeur	**23 686,7**
Soutien logistique autonome	
Installations et infrastructures	
Restauration (cuisines)	1 904,2
Matériel de bureau	1 552,9
Électricité	1 816,4
Missions secondaires du génie	1 040,2
Blanchisserie et nettoyage	1 470,0
Matériel de campement	1 561,1
Hébergement	2 660,8
Magasins – divers	3 056,8
Fournitures pour la défense des périmètres	70,5
Transmissions	
Transmissions	5 023,7
Services médicaux	
Services médicaux	2 825,3
Matériel spécial	
Neutralisation des explosifs et munitions	534,1
Observation	1 628,2
Total partiel	**25 144,2**
Total	**48 830,9**

Facteurs approuvés pour la Mission	*Pourcentage*	*Date d'entrée en vigueur*	*Date du dernier examen*
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	1,8	14 mars 2004	–
Usage opérationnel intensif	1,9	14 mars 2004	–
Actes d'hostilité ou abandon forcé	1,5	14 mars 2004	–
B. Facteurs applicables au pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-3,75		

C. Formation

15. Les ressources demandées aux fins de la formation pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Valeur estimative*
Consultants pour la formation	56,2
Voyages au titre de la formation	611,1
Honoraires, fournitures et services au titre de la formation	99,5
Total	**766,8**

16. Le programme de formation établi par l'Opération vise à étoffer les qualifications techniques et les compétences en matière de gestion et d'administration de 3 625 participants (dont 76 à l'extérieur de la zone de la mission). L'objectif principal est de renforcer les capacités techniques du personnel de la mission dans les domaines suivants : budget et finances, achats, approvisionnements, opérations aériennes, génie, transports, informatique, sécurité, désarmement, démobilisation et réinsertion, et sensibilisation aux questions relatives au VIH/sida. Il s'agit aussi d'améliorer l'aptitude du personnel à s'exprimer en anglais et en français.

D. Contributions non budgétisées

17. La valeur estimative des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006 est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	*Valeur estimative*
Accord sur le statut des forces[a]	2 476,4
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
Total	**–**

[a] Il est tenu compte de la valeur des terrains et des locaux.

III. Analyse des variations [1]

Explication

On trouvera dans la présente section, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution de produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retard dans le recrutement).

		Variation	
Observateurs militaires	1 054,2	1,8 %	

- **Gestion : déploiement intégral des observateurs militaires**

18. La variation (1 054 200 dollars) s'explique essentiellement par le fait que l'effectif approuvé de 200 observateurs militaires sera intégralement mis en place au cours de l'exercice budgétaire, alors que le budget de l'exercice 2004/05 prévoit son déploiement par étapes. Un taux de rotation de 3 % a été appliqué au calcul des dépenses relatives à l'indemnité de subsistance (missions), alors que le budget de l'exercice 2004/05 prévoit un taux d'abattement de 5 % pour retards de déploiement.

		Variation	
Contingents	1 569,6	1,1 %	

- **Gestion : déploiement intégral du contingent**

19. La variation (1 569 600 dollars) s'explique essentiellement par le fait que l'effectif approuvé de 6 040 soldats sera intégralement mis en place au cours de l'exercice budgétaire, alors que le budget de l'exercice 2004/05 prévoit son déploiement par étapes. Un taux de rotation de 3 % a été appliqué au calcul des

[1] Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

dépenses, alors que le budget de l'exercice 2004/05 prévoit un taux d'abattement de 5 % pour délais de déploiement.

		Variation
Police civile	2 521,2	19,7 %

• **Gestion : déploiement intégral du personnel de la police civile**

20. La variation (2 521 200 dollars) s'explique principalement par le fait que l'effectif approuvé de 345 membres de la police civile sera intégralement mis en place au cours de l'exercice budgétaire (non compris le Chef de la police civile et quatre officiers de police, dont le financement est prévu dans le cadre de la catégorie du personnel international), alors que le budget de l'exercice 2004/05 prévoit son déploiement par étapes. Un taux d'abattement pour délais de déploiement de 15 % a été appliqué au calcul de l'indemnité de subsistance (missions).

		Variation
Personnel recruté sur le plan international	14 095,5	37,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

21. La variation (14 095 500 dollars) s'explique essentiellement par la mise en place, au cours de l'exercice budgétaire, de la totalité de l'effectif approuvé au titre du personnel recruté sur le plan international – alors que le budget de l'exercice 2004/05 prévoit son déploiement par étapes – ainsi que par le montant prévu au titre de l'effectif supplémentaire de 41 personnes, calculé sur la base de son déploiement échelonné. Le montant estimatif des dépenses tient compte d'un taux de rotation de 20 % et, l'Opération ayant été établie en avril 2004, est calculé sur la base du barème des traitements, qui se fonde sur les dépenses moyennes réelles par classe au cours de l'exercice budgétaire 2004/05 pour toutes les opérations de maintien de la paix (à l'exclusion de la Base de soutien de logistique de Brindisi, en Italie, et des missions établies). Les dépenses communes de personnel s'élèvent, selon les estimations, à 83 % du traitement net pour le personnel recruté sur le plan international, un montant supplémentaire étant prévu au titre de la prime de risque.

		Variation
Personnel recruté sur le plan national	2 095,9	27,5 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

22. La variation (2 095 900 dollars) s'explique essentiellement par la mise en place, au cours de l'exercice budgétaire, de la totalité de l'effectif approuvé au titre du personnel recruté sur le plan national – alors que le budget de l'exercice 2004/05 prévoit son déploiement par étapes – ainsi que par le montant prévu au titre de l'effectif supplémentaire de 70 personnes, calculé sur la base de son déploiement en janvier 2006. Le montant estimatif des dépenses a été calculé sur la base des barèmes des traitements applicables aux agents des services généraux (échelon VI) et aux administrateurs recrutés sur le plan national (échelon V), des contributions du personnel et des dépenses communes de personnel. Un taux de rotation de 15 % lui a été appliqué..

	Variation	
Volontaires des Nations Unies	1 368,2	25,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

23. La variation (1 368 200 dollars) s'explique essentiellement par la mise en place, au cours de l'exercice budgétaire, de la totalité de l'effectif approuvé au titre des Volontaires des Nations Unies – alors que le budget de l'exercice 2004/05 prévoit son déploiement par étapes – ainsi que par le montant prévu au titre de l'effectif supplémentaire de 10 Volontaires, calculé sur la base de son déploiement en janvier 2006. Un taux de rotation de 20 % a été appliqué au calcul des dépenses prévues au titre des Volontaires des Nations Unies.

	Variation	
Personnel détaché par le Gouvernement	49,9	13,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

24. La variation (49 900 dollars) s'explique essentiellement par le déploiement, au cours de l'exercice budgétaire, des huit fonctionnaires de l'administration pénitentiaire dont l'effectif a été approuvé, alors que le budget de l'exercice 2004/05 prévoit leur déploiement par étapes. Un taux de rotation de 10 % a été appliqué au calcul des indemnités de subsistance (missions) des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire.

	Variation	
Consultants	(44,3)	(19,8 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

25. La variation (44 300 dollars) s'explique essentiellement par la réduction des ressources nécessaires au financement des services de consultants, par rapport à l'exercice budgétaire 2004/05.

	Variation	
Voyages	(436,4)	(25,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

26. La variation (436 400 dollars) s'explique essentiellement par la réduction du montant des ressources nécessaires au financement des voyages officiels et des déplacements liés à des activités de formation.

	Variation	
Installations et infrastructures	(10 979,1)	(20,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

27. La variation (10 979 100 dollars) s'explique essentiellement par une réduction sensible, en 2005/06, du montant des ressources nécessaires à l'acquisition de divers équipements, tels que des structures préfabriquées, du matériel électrique, du matériel de réfrigération, de sécurité et de sûreté, des groupes électrogènes et des citernes et pompes à carburant, pour lesquels un crédit a été ouvert dans le cadre de l'exercice budgétaire 2004/05; elle s'explique aussi par une réduction du montant des ressources destinées au financement des équipements collectifs et des services de construction. La réduction générale des dépenses est partiellement compensée par une augmentation des montants destinés au financement des services d'entretien et du soutien logistique autonome lié au déploiement intégral du personnel militaire.

	Variation	
Transports terrestres	(16 231,7)	(58,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

28. La variation (16 231 700 dollars) s'explique essentiellement par une réduction sensible, en 2005/06, du montant des ressources nécessaires à l'acquisition de véhicules et de matériel d'atelier, pour lesquels un crédit a été ouvert dans le cadre de l'exercice budgétaire 2004/05. Le montant prévu doit permettre d'acquérir des véhicules supplémentaires rendus nécessaires par l'augmentation des effectifs de l'Opération..

	Variation	
Transports aériens	16 017,1	52,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

29. La variation (16 017 100 dollars) s'explique essentiellement par le déploiement prévu de la flotte approuvée de 14 aéronefs, dont 2 avions et 12 hélicoptères, à l'échéance de juillet 2005, alors que le budget de l'exercice 2004/05 prévoit son déploiement par étapes.

	Variation	
Transmissions	(10 440,2)	(39,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

30. La variation (10 440 200 dollars) s'explique essentiellement par une réduction sensible, en 2005/06, du montant des ressources destinées à l'acquisition de matériel de transmissions, pour lequel un crédit a été ouvert dans le cadre de l'exercice budgétaire 2004/05. Cette réduction est en partie compensée par une augmentation des ressources destinées au financement des services d'information, rendue nécessaire par l'extension des programmes d'information prévus pour 2005/06. Les montants prévus doivent seulement permettre de remplacer le matériel de transmissions à réformer durant l'exercice budgétaire et d'acquérir un matériel d'information supplémentaire.

	Variation	
Informatique	(2 918,8)	(9,6 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

31. La variation (2 918 800 dollars) s'explique essentiellement par une réduction sensible, en 2005/06, du montant des ressources destinées à l'acquisition de matériel informatique, pour lequel un crédit a été ouvert dans le cadre de l'exercice budgétaire 2004/05. Les montants prévus permettront de remplacer le matériel à réformer durant l'exercice budgétaire et d'acquérir un matériel supplémentaire destiné au système d'information géographique.

	Variation	
Services médicaux	244,4	6,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

32. La variation (244 400 dollars) s'explique principalement par une augmentation du montant des ressources nécessaires au financement des fournitures et des services médicaux, ainsi que du soutien logistique autonome lié au déploiement prévu de tout le personnel militaire et civil au cours de l'exercice budgétaire 2005/06, alors que le budget de l'exercice 2004/05 prévoit son déploiement par étapes.

	Variation	
Matériel spécial	(588,6)	(21,4 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

33. La variation (588 600 dollars) s'explique essentiellement par le non-renouvellement de dépenses liées à l'acquisition de matériel d'observation, pour lequel un crédit avait été ouvert dans le cadre de l'exercice budgétaire 2004/05.

	Variation	
Fournitures, services et matériel divers	(4 214,1)	(41,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

34. La variation (4 214 100 dollars) s'explique essentiellement par une réduction sensible, en 2005/06, du montant des ressources nécessaires au financement du fret et d'autres dépenses connexes liés au transport du matériel appartenant aux Nations Unies, ainsi que d'autres équipements, pour lesquels un crédit a été ouvert dans le cadre de l'exercice budgétaire 2004/05.

	Variation	
Projets à effet rapide	200,0	25,0

• Gestion : moyens et produits revus à la hausse

35. La variation (200 000 dollars) s'explique essentiellement par la mise en œuvre envisagée du programme élargi de projets à effet rapide, qui vise à promouvoir et à faciliter les activités de maintien de la paix des Nations Unies en Côte d'Ivoire. Ces projets porteront surtout sur des domaines tels que l'éducation, la santé, l'amélioration des installations d'approvisionnement en eau et l'assainissement.

IV. Rapport sur les dépenses pour la période allant du 4 avril au 30 juin 2004

36. Le montant brut des prévisions budgétaires couvrant les frais d'établissement de l'Opération, tel que figurant dans le rapport du Secrétaire général en date du 7 mai 2004 (A/58/788), s'élevait à 101 061 200 dollars (montant net : 100 200 000). Il couvre le déploiement échelonné, avant le 30 juin 2004, de 141 observateurs militaires, 5 105 soldats, 214 membres de la police civile, 230 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 250 agents recruté sur le plan national, dont 3 administrateurs, ainsi que 90 Volontaires des Nations Unies.

37. Sur la base des recommandations faites par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe 44 de son rapport daté du 19 mai 2004 (A/58/806), l'Assemblée générale, dans sa résolution 58/310 du 18 juin 2004, a ouvert un crédit d'un montant brut de 96 368 100 dollars (montant net : 95 601 200 dollars) au titre du fonctionnement de l'Opération pour la période comprise entre le 4 avril et le 30 juin 2004. Ce montant a été mis en recouvrement auprès des États Membres.

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 4 avril au 30 juin 2004.)

	Montant alloué	*Dépenses*	*Écarts*	
			Montant	*Pourcentage*
Catégorie de dépenses	*(1)*	*(2)*	*(3) = (2)-(1)*	*(4) = (3)/(1)*
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	1 286,3	1 490,7	(204,4)	(15,9)
Contingents	33 748,4	27 115,5	6 632,9	19,7
Police civile	1 981,6	748,5	1 233,1	62,2
Unités de police constituées	–	–	–	–
Total partiel	**37 016,3**	**29 354,7**	**7 661,6**	**20,7**
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	4 677,5	4 272,4	405,1	8,7
Personnel recruté sur le plan national	877,0	366,1	510,9	58,3

Catégorie de dépenses	Montant alloué (1)	Dépenses (2)	Écarts Montant (3) = (2)-(1)	Écarts Pourcentage (4) = (3)/(1)
Volontaires des Nations Unies	978,7	361,6	617,1	63,1
Total partiel	**6 533,2**	**5 000,1**	**1 533,1**	**23,5**
Dépenses opérationnelles				
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	29,0	–	29,0	100,0
Voyages	944,9	461,0	483,9	51,2
Installations et infrastructures	17 952,3	17 037,7	914,6	5,1
Transports terrestres	11 469,8	12 904,1	(1 434,3)	(12,5)
Transports aériens	2 745,0	1 368,8	1 376,2	50,1
Transports maritimes ou fluviaux	–	–	–	–
Transmissions	9 599,6	7 478,6	2 121,0	22,1
Informatique	2 994,1	2 709,4	284,7	9,5
Services médicaux	795,7	592,3	203,4	25,6
Matériel spécial	282,5	104,2	178,3	63,1
Fournitures, services et matériel divers	5 805,7	6 014,6	(208,9)	(3,6)
Projets à effet rapide	200,0	37,7	162,3	81,2
Total partiel	**52 818,6**	**48 708,4**	**4 110,2**	**7,8**
Total brut	**96 368,1**	**83 063,2**	**13 304,9**	**13,8**
Recettes provenant des contributions du personnel	766,9	547,3	219,6	28,6
Total net	**95 601,2**	**82 515,9**	**13 085,3**	**13,7**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	**96 368,1**	**83 063,2**	**13 304,9**	**13,8**

B. Analyse des écarts[2]

	Écart	
Observateurs militaires	(204,4)	(15,9 %)

38. L'écart de 204 400 dollars tient principalement au déploiement accéléré des observateurs militaires au cours de la période considérée. Alors qu'on avait prévu le déploiement de 121 observateurs en moyenne au cours de ladite période, 126 ont effectivement été déployés.

[2] Le montant des écarts est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

	Écart	
Contingents	6 632,9	19,7 %

39. L'écart de 6 632 900 dollars s'explique par un ralentissement du déploiement des contingents au cours de la période considérée. Alors qu'on avait prévu de déployer en moyenne 3 536 soldats au cours de la période considérée, 3 061 ont effectivement été déployés.

	Écart	
Police civile	1 233,1	62,2 %

40. L'écart de 1 233 100 dollars est dû à un ralentissement du déploiement du personnel de la police civile au cours de la période considérée. Alors qu'on prévoyait de déployer en moyenne 138 policiers au cours de ladite période, 47 ont effectivement été déployés.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan international	405,1	8,7 %

41. L'écart de 405 100 dollars tient au faible taux d'occupation des postes du personnel recruté sur le plan international au cours de la période considérée. Alors qu'on avait prévu de déployer en moyenne 198 fonctionnaires internationaux au cours de ladite période, 133 ont effectivement été déployés.

	Écart	
Personnel recruté sur le plan national	510,9	58,3 %

42. L'écart de 510 900 dollars s'explique par le faible taux d'occupation des postes du personnel recruté sur le plan national au cours de la période considérée. Alors qu'on avait prévu de déployer, en moyenne, 213 agents recrutés sur le plan national, au cours de ladite période, 118 ont effectivement été déployés.

	Écart	
Volontaires des Nations Unies	617,1	63,1 %

43. L'écart de 617 100 dollars s'explique par le retard qu'a accusé le déploiement des Volontaires des Nations Unies au cours de la période considérée. Alors qu'on avait prévu de déployer, en moyenne, 76 Volontaires au cours de ladite période, 15 ont effectivement été déployés.

	Écart	
Consultants	29,0	100 %

44. L'écart de 29 000 dollars s'explique par les faits suivants : les cours portant sur la sensibilisation culturelle, la négociation et le règlement des conflits n'ont pas été organisés et il n'a pas été fait appel aux consultants pour l'enseignement du

français et de l'informatique de pointe qui a été dispensé au cours de la période considérée.

	Écart	
Voyages	483,9	51,2 %

45. L'écart de 483 900 dollars s'explique par une diminution des dépenses liées aux déplacements vers des lieux de formation situés en dehors de la zone de l'Opération, lors de la phase de départ, et par la réduction des voyages entre le Siège de l'ONU et l'ONUCI.

	Écart	
Installations et infrastructures	914,6	5,1 %

46. L'écart de 914 600 dollars s'explique essentiellement par les délais qu'a exigés la recherche de logements et de bureaux, compte tenu de la difficulté à trouver des locaux appropriés dans les divers sites, d'où une réduction des dépenses liées aux travaux d'aménagement, de rénovation et de construction, ainsi qu'aux équipements collectifs. D'autre part, compte tenu des longs délais qu'exige l'acquisition du matériel de sécurité et de sûreté, les procédures d'achat n'ont pu être conclues avant le 30 juin 2004, ce qui s'est traduit par des économies supplémentaires.

47. Les économies ont été compensées en partie par l'acquisition de structures modulaires supplémentaires en dur et en semi-dur, destinées à accueillir, pour le court terme, des bureaux et des logements, en attendant la location de locaux appropriés.

	Écart	
Transports terrestres	(1 434,3)	(12,5 %)

48. L'écart de 1 434 300 dollars s'explique essentiellement par l'acquisition accélérée de véhicules et de matériel d'atelier, compensée en partie par des économies réalisées en ce qui concerne les carburants et les lubrifiants, par suite d'une réduction du nombre de véhicules déployés et des retards apportés à la conclusion du contrat relatif au carburant.

	Écart	
Transports aériens	1 376,2	50,1 %

49. L'écart de 1 376 200 dollars s'explique principalement par le retard qu'a accusé le déploiement des moyens aériens de l'Opération au cours de la période considérée. Alors qu'il avait été prévu de déployer six aéronefs (quatre hélicoptères et deux avions), seuls deux appareils (un hélicoptère et un avion) ont effectivement été déployés au cours de ladite période.

	Écart	
Transmissions	2 121,0	22,1 %

50. L'écart de 2 121 000 dollars s'explique par les longs délais qu'a exigés l'acquisition d'une partie des équipements de transmissions et d'information, les procédures d'achat n'ayant pu être conclues avant le 30 juin 2004.

	Écart	
Informatique	284,7	9,5 %

51. L'écart de 284 700 dollars s'explique principalement par les longs délais qu'a exigés l'acquisition de certains équipements informatiques, les procédures d'achat n'ayant pu être conclues avant le 30 juin 2004.

	Écart	
Services médicaux	203,4	25,6 %

52. L'écart de 203 400 dollars s'explique principalement par le retard apporté à l'acquisition de produits sanguins en raison de la longueur de la procédure d'importation.

	Écart	
Matériel spécial	178,3	63,1 %

53. L'écart de 178 300 dollars s'explique principalement par les longs délais qu'a exigés l'acquisition de certains équipements d'observation (jumelles, télémètres à laser et dispositifs de vision nocturne), les procédures d'achat n'ayant pu être conclues avant le 30 juin 2004.

	Écart	
Fournitures, services et matériel divers	(208,9)	(3,6 %)

54. L'écart de 208 900 dollars s'explique principalement par l'augmentation des dépenses effectives liées au transport du matériel appartenant aux Nations Unies, y compris le transport intérieur, ainsi que par l'inscription, sous la présente rubrique, des dépenses liées à un stock de rations transféré de la MINUSIL.

	Écart	
Projets à effet rapide	162,3	81,2 %

55. L'écart de 162 300 dollars s'explique par l'exécution limitée des projets à effet rapide, l'Opération n'ayant pas disposé d'assez de temps pour identifier et approuver ces projets au cours de la période considérée.

V. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

56. **Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de l'ONUCI se présentent comme suit :**

a) Ouverture d'un crédit de 371 835 600 dollars au titre du fonctionnement de l'Opération, pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2005 au 30 juin 2006;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 30 986 300 dollars par mois, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de l'Opération;

c) Affectation du solde inutilisé de 13 304 900 dollars relatif à l'exercice allant du 4 avril au 30 juin 2004;

d) Affectation du montant correspondant aux autres recettes et ajustements relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2004, qui s'élève à 24 000 dollars, dont 9 000 dollars au titre des intérêts créditeurs et 15 000 dollars au titre des recettes diverses ou accessoires.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/419)

Demande/recommandation	*Mesures prises*
1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) demande qu'à l'avenir les renseignements de ce type [sur le financement du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion] soient fournis pour toutes les missions qui ont une composante désarmement, démobilisation et réinsertion (par. 8).	Les prévisions budgétaires globales du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation pour la période 2005-2008 s'élèvent à quelque 150 millions de dollars financés comme suit : • 85 millions de dollars : Banque mondiale • 30 millions de dollars : Gouvernement ivoirien • 15 millions de dollars : PNUD (donateurs multilatéraux et bilatéraux) • 20 millions de dollars : donateurs à identifier La Banque mondiale doit encore approuver le montant de sa contribution au budget du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation, à l'issue de négociations qui se tiennent actuellement. La Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion envisage de mobiliser, par

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	La Banque mondiale doit encore approuver le montant de sa contribution au budget du programme de désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation, à l'issue de négociations qui se tiennent actuellement. La Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion envisage de mobiliser, par l'intermédiaire d'une table ronde réunissant des donateurs internationaux, le montant non encore financé de 20 millions de dollars.
2. Tout en ne recommandant pas que le taux d'abattement pour délais de déploiement des membres de la police civile soit révisé dans l'immédiat, le Comité souligne que le Département des opérations de maintien de la paix doit prendre des dispositions pour régler rapidement le problème (par. 21).	Le Département des opérations de maintien de la paix a pris les mesures nécessaires pour régler rapidement le problème. Tous les États Membres ont été sensibilisés à la nécessité de mettre à disposition des agents de police francophones. Des membres du Département se sont rendus auprès des missions permanentes des pays francophones, dont les représentants ont été invités à diverses réunions d'information. Le concours de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a été sollicité en vue de la mise à disposition d'un plus grand nombre d'agents francophones. Un accord de coopération trilatéral a été conclu entre le Département, le Gouvernement français et l'OIF (des démarches sont entreprises pour y associer d'autres pays). Des missions spéciales ont été effectuées auprès de certains pays francophones européens et africains, afin de les encourager à déployer leurs agents dans les missions qui se déroulent dans un environnement francophone. Les États Membres se sont vu proposer une assistance en matière de sélection, qui s'est notamment traduite par l'envoi d'équipes d'évaluation de la sécurité dans des pays où le français est parlé. De nombreuses rencontres ont été organisées avec des organisations régionales, dont l'Union européenne, la CEDEAO et l'Union africaine, afin d'obtenir leur participation à la recherche d'agents de police qualifiés. Sur le plan opérationnel, il a été demandé aux pays qui fournissent des forces de police d'envisager, d'une part, le transfert de leurs agents actuellement en poste dans des pays anglophones vers des pays francophones et, d'autre part, le retour rapide des agents francophones qui viennent de terminer leur

Demande/recommandation	*Mesures prises*
2. Tout en ne recommandant pas que le taux d'abattement pour délais de déploiement des membres de la police civile soit révisé dans l'immédiat, le Comité souligne que le Département des opérations de maintien de la paix doit prendre des dispositions pour régler rapidement le problème (par. 21).	Le Département des opérations de maintien de la paix a pris les mesures nécessaires pour régler rapidement le problème. Tous les États Membres ont été sensibilisés à la nécessité de mettre à disposition des agents de police francophones. Des membres du Département se sont rendus auprès des missions permanentes des pays francophones, dont les représentants ont été invités à diverses réunions d'information. Le concours de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a été sollicité en vue de la mise à disposition d'un plus grand nombre d'agents francophones. Un accord de coopération trilatéral a été conclu entre le Département, le Gouvernement français et l'OIF (des démarches sont entreprises pour y associer d'autres pays). Des missions spéciales ont été effectuées auprès de certains pays francophones européens et africains, afin de les encourager à déployer leurs agents dans les missions qui se déroulent dans un environnement francophone. Les États Membres se sont vu proposer une assistance en matière de sélection, qui s'est notamment traduite par l'envoi d'équipes d'évaluation de la sécurité dans des pays où le français est parlé. De nombreuses rencontres ont été organisées avec des organisations régionales, dont l'Union européenne, la CEDEAO et l'Union africaine, afin d'obtenir leur participation à la recherche d'agents de police qualifiés. Sur le plan opérationnel, il a été demandé aux pays qui fournissent des forces de police d'envisager, d'une part, le transfert de leurs agents actuellement en poste dans des pays anglophones vers des pays francophones et, d'autre part, le retour rapide des agents francophones qui viennent de terminer leur temps de service. Par ailleurs, le Département s'est employé à renforcer ses propres ressources francophones, afin de pouvoir proposer les documents de travail en français, ce qui a facilité la communication avec les États Membres. Tous les autres documents, notamment les Directives de l'Équipe d'évaluation de la sécurité, les matériaux de formation, les profils d'emploi types et les directives générales, ont été traduits

Demande/recommandation	*Mesures prises*
	Par ailleurs, le Département s'est employé à renforcer ses propres ressources francophones, afin de pouvoir proposer les documents de travail en français, ce qui a facilité la communication avec les États Membres. Tous les autres documents, notamment les Directives de l'Équipe d'évaluation de la sécurité, les matériaux de formation, les profils d'emploi types et les directives générales, ont été traduits en français.
3. Le Comité consultatif se félicite de ce qui a été fait jusqu'ici pour rationaliser la structure de la mission; toutefois, certains des points qu'il a soulevés dans son rapport sur l'ONUCI (A/58/806) et dans son rapport sur la MINUSTAH (A/58/390), notamment ceux qui concernent la nécessité d'établir une structure hiérarchique claire et d'éviter la fragmentation et le surclassement des postes, n'ont pas été suffisamment pris en compte (par. 27).	Les préoccupations du Comité ont été prises en compte dans l'organigramme de l'Opération.
4. Le Comité engage la mission à dépêcher un nombre moins important de stagiaires dans chaque centre de formation et à mettre en place des programmes de formation des formateurs et de téléformation chaque fois que possible. Il faudrait aussi rechercher des solutions novatrices permettant de régionaliser la formation, dans la mesure où trois missions opèrent actuellement dans la même zone géographique. On pourrait, par exemple, recourir à des formateurs-conseils pour former le personnel des trois missions ou choisir d'envoyer le personnel nouvellement affecté à l'ONUCI suivre une formation auprès de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone.	Le Département organise, chaque année, des sessions de formation des formateurs à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie). En outre, des sessions internes de formation des formateurs sont organisées par des responsables de la formation de l'Opération. Le Département continue de mettre au point des cours en ligne à l'intention du personnel des missions. En 2005, une formation centralisée sera organisée au Centre international Kofi Annan de formation au maintien de la paix.
5. Le Comité ne voit pas pourquoi l'on ne mettrait pas immédiatement en place un système de suivi applicable à l'ensemble des missions, d'autant que les fonctionnaires internationaux affectés à une mission sont tenus de remplir une notice personnelle. Dans le cas de l'ONUCI, le Comité note que le Bureau du chef des services administratifs comprend un groupe de la formation, qui pourrait se charger du suivi pour le compte de la mission. Le Comité demande que les mesures prises à cet égard soient décrites dans les projets de budget de toutes les	Le Département envisage de mettre en place un système de gestion de la formation et, pour ce faire, étudie certains outils proposés dans le commerce. Le système de gestion de la formation permettra de tenir à jour les dossiers concernant la formation, les coûts, les résultats obtenus, les admissions et les évaluations et constituera une interface vers la planification des successions.

Demande/recommandation	*Mesures prises*
5. Le Comité ne voit pas pourquoi l'on ne mettrait pas immédiatement en place un système de suivi applicable à l'ensemble des missions, d'autant que les fonctionnaires internationaux affectés à une mission sont tenus de remplir une notice personnelle. Dans le cas de l'ONUCI, le Comité note que le Bureau du chef des services administratifs comprend un groupe de la formation, qui pourrait se charger du suivi pour le compte de la mission. Le Comité demande que les mesures prises à cet égard soient décrites dans les projets de budget de toutes les opérations de maintien de la paix (par. 33).	Le Département envisage de mettre en place un système de gestion de la formation et, pour ce faire, étudie certains outils proposés dans le commerce. Le système de gestion de la formation permettra de tenir à jour les dossiers concernant la formation, les coûts, les résultats obtenus, les admissions et les évaluations et constituera une interface vers la planification des successions.
6. Le Comité estime que le montant demandé au titre des voyages est excessif et rappelle à la mission que c'est le chef de l'administration qui autorise les voyages imprévus et que celui-ci doit suivre de près les voyages effectués aussi bien dans la zone de la mission qu'à l'extérieur de celle-ci. Ainsi qu'il l'a déjà fait dans le cas de la formation, le Comité demande au Secrétariat d'examiner s'il serait possible que les fonctionnaires du Siège qui se rendent dans une mission à des fins d'appui technique et administratif se rendent par la même occasion dans les autres missions opérant dans la région, ce qui permettrait de limiter le nombre de déplacements (par. 35).	Le Département suit de près les voyages du personnel d'appui technique et administratif au départ du Siège et a demandé aux divers services de soumettre leurs plans de voyage aux responsables des programmes dans des délais permettant de vérifier la justification de ces déplacements. Il s'agit à la fois de justifier les voyages et de leur donner, chaque fois que cela est possible, une portée régionale.

Annexe

Organigramme

A. Services organiques

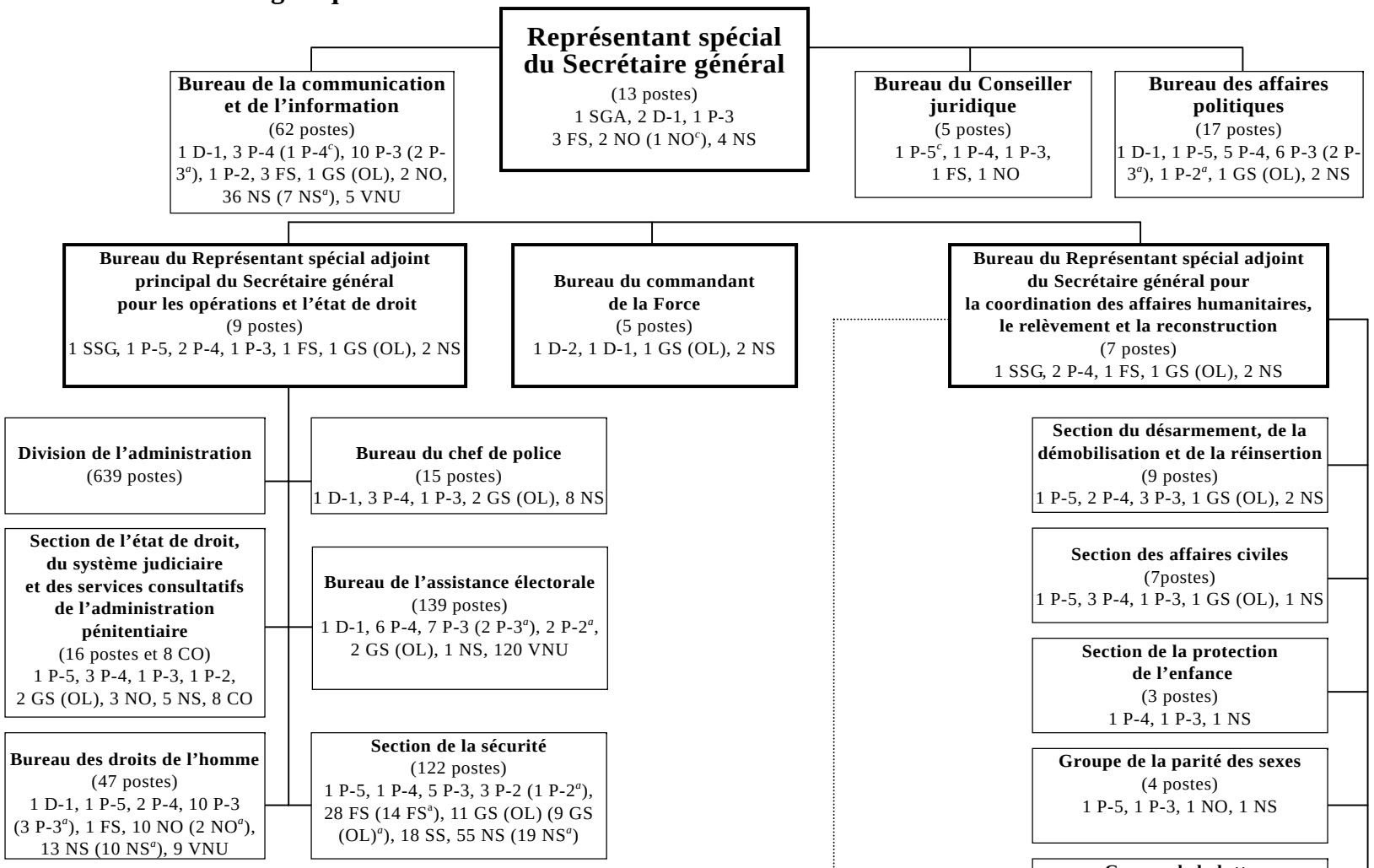

Abréviations : SGA=Secrétaire général adjoint; SSG=Sous-Secrétaire général; FS=Service mobile; NO=Administrateur recruté sur le plan national; NS=Agent des services généraux recruté sur le plan national; SS= Service de la sécurité; VNU=Volontaires des Nations Unies

Organismes, fonds et programmes des Nations Unies : PNUD, FNUAP, HCR, UNESCO, UNICEF, ONUDI, PAM, Banque mondiale, FAO, FMI, OIT (bureau régional), OMS, Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), ONUSIDA, OIM et OMI

Organisations internationales, ONG : Action contre la faim – ACF, MSF Belgique, MSF Hollande, MSF France, Save the Children Royaume-Uni, Save the Children Suède

[a] Nouveau
[b] Redéploiement
[c] Déclassement

B. Services administratifs

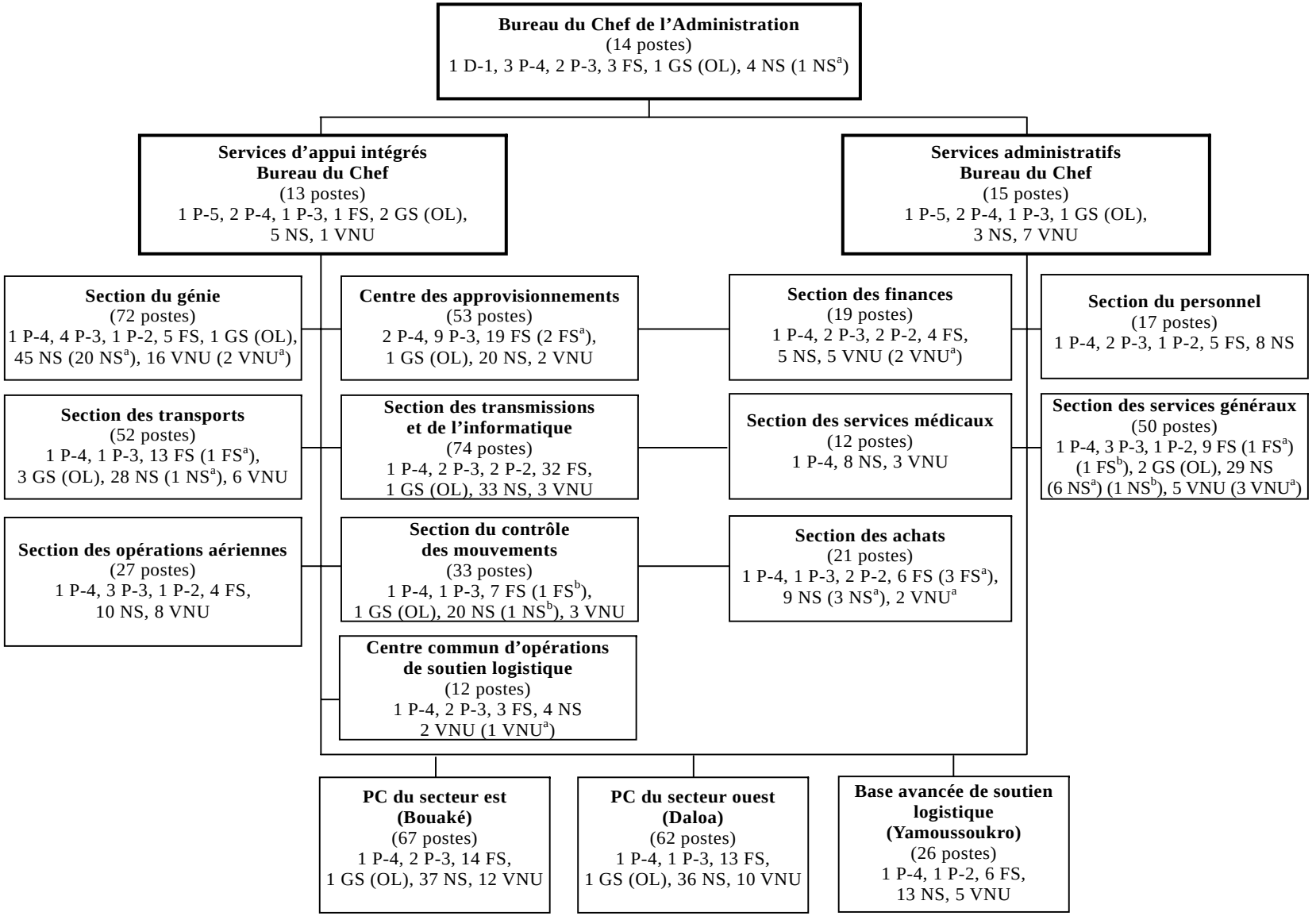

[a] Nouveau.
[b] Redéploiement.
[c] Déclassement.

C. Composante militaire

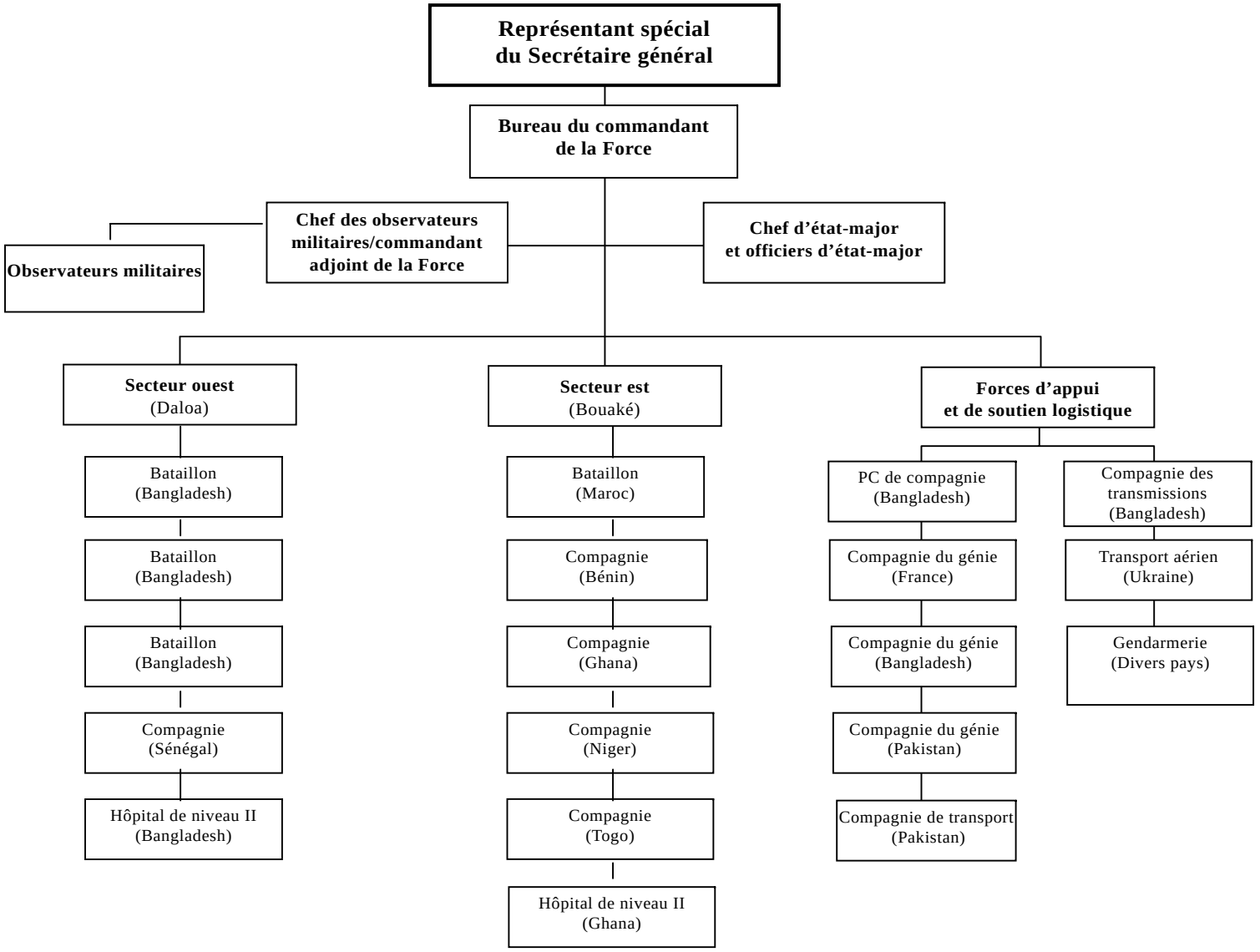

Map No. 4220 Rev.3 UNITED NATIONS
March 2004

Department of Peacekeeping Operations
Cartographic Section